

---

RECOMMANDATIONS DU GOUVERNEMENT  
PARALLELE DES JEUNES

---

## Maroc Post Covid-19

**Réinventer nos politiques publiques  
pour une émergence socioéconomique  
prospère durable et inclusive**



01 JUIN 2020

GOVERNEMENT PARALLELE DES JEUNES

## ***L'Equipe de réflexion***

- M. Ismail EL HAMRAOUI, Président du Gouvernement Parallèle des Jeunes ;
- Dr. Safaâ EL ALAMI EL FILALI, Jeune ministre de l'Aménagement du Territoire nationale et de l'Urbanisme ;
- Dr. Hajar Bennar : Jeune Ministre chargée de l'Energie, des Mines et de l'Environnement ;
- M. Soufien Mejati, Jeune Ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts ;
- Dr. Farah ELHASSANI ; Jeune ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- M. Mohammed Charif DAOUDI ; Jeune Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- Ossama Laasri, jeune Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique ;
- Dr. Syham ELALOUA, Conseillère du Président du Gouvernement Parallèle des Jeunes en charge du dossier de la santé.
- Mme Samia Sallem; Conseillère du Président du Gouvernement Parallèle des Jeunes en charge du dossier de la femme ;
- Dr. Fatima Zahra OUFARA, Conseillère du Président du Gouvernement Parallèle des Jeunes en charge du dossier de la culture ;
- Mohamed Habib KHAMMALI, Conseilles du Président du Gouvernement Parallèle des Jeunes en charge du dossier accélération industrielle ;

### **Membre de l'instance consultative du Gouvernement Parallèle des Jeunes**

1. Ayoub S emlali;
2. Hamid Akdim ;
3. Hassan lhssan ;
4. Radouane Soujoud ;
5. Alami MessmoudiSouhail ;
6. Youssef Boutaibi ;
7. mounia zalhat ;
8. Fatima ezzahra imam.

## Sommaire

1. Pour un secteur des Mines et des Energies au service du développement du Maroc ;
2. Equipement Transports, Logistique et de l'Eau : un moteur crucial du développement économique et social ;
3. Aménagement et Urbanisme POST-Covid19 : impulser un nouvel élan à nos territoires
4. L'Agriculture Marocaine POST-Covid19 ;
5. Développement Economique, industriel et renforcement de la bonne gouvernance : pour une politique de relance cohérente poste Covid-19 ;
6. L'Education Nationale, Formation Professionnelle et Enseignement Supérieur : Pour une nouvelle version de notre système éducatif ;
7. Vers une relance de l'emploi et de l'insertion professionnelle au Maroc dans le Post Covid-19 ;
8. Une nouvelle vision pour le développement du secteur de la santé au Maroc , À L'ÈRE DU POST CORONA VIRUS ;
9. Nouvelle ère féminine ;
10. L'édification d'un Etat fort avec ses institutions et sa démocratie ;

## Introduction Générale :

Alors que la pandémie de Covid-19 (coronavirus) continue de se propager, notre gouvernement, se concentrent plus que jamais sur les besoins immédiats : renforcer les capacités des hôpitaux, lutter contre la faim et protéger les entreprises et les familles des risques d'expulsion et de faillite.

Notre royaume a montré le génie de faire face à la pandémie mondiale, grâce à la création, selon les instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du fond de gestion de la pandémie, et par l'union de toutes les autorités nationales et locales, les acteurs publics, et le peuple marocains qui ont tous fait preuve de civisme et de responsabilité envers notre pays. Les efforts déployés par l'Etat Marocain durant cette période ont visé principalement à fournir des équipements de protection au personnel hospitalier, stabiliser les institutions financières, rémunérer les entreprises qui fournissent des biens et des services, et distribuer une aide monétaire directe aux ménages.

Avec le rapprochement du déconfinement, et la réouverture de l'activité économique, il est le moment opportun de repenser une action de relance et réfléchir à la prochaine phase du redressement, ainsi qu'au rôle d'une action publique forte pour stimuler la demande, assurer des revenus de remplacement et promouvoir de nouveaux investissements.

Nous vous présentons dans ce document des recommandations destinées à assurer la reprise de notre moteur économique, à garantir le renforcement de la prospérité et la résilience, et soutenir le potentiel de croissance à long terme et une trajectoire de développement durable.

**Gouvernement Parallèle des Jeunes**

## **Pour un secteur des Mines et des Energies au service du développement du Maroc**

La propagation du Covid 19 à travers le monde a mis à rude épreuve la capacité des pays à se montrer résilients. La montée du risque sanitaire fait écho à celle du risque climatique après le déconfinement avec la reprise de l'activité économique. Un autre point d'intersection réside dans la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et énergétique que la matrice socio-économique nationale devrait être en mesure d'assurer. La propagation à vitesse vertigineuse de la pandémie a provoqué un état de crainte, de repli, de fermeture des frontières brandissant un éventuel retour au protectionnisme national menaçant cette sécurité et ébranlant nos acquis. Pareillement, et d'un autre côté, le manque de ressources les plus basiques pour nos besoins primaires tels que la nourriture ou l'énergie pourrait être aussi caractéristique d'une dégradation de l'environnement. Ces risques provoquent des perturbations intersectorielles au niveau des politiques publiques et exigent une mise à jour, voire une redéfinition de notre vision du nouveau modèle de développement.

#### **Vision du GPJ : 'L'environnement n'a pas de prix'**

Pendant la crise actuelle, de par le monde, l'activité ralentit en même temps que la croissance. Selon le FMI, le produit intérieur brut (PIB) du Maroc reculera de 3,7% en 2020. Toutefois, cette baisse du PIB n'est pas sine qua non d'une réduction des émissions polluantes, dans le même sens que son augmentation n'entraîne pas automatiquement une relance des activités vertes. Pourtant, la pollution coûte au Maroc l'équivalent de 33 milliards de dirhams par an, soit 3,5% du PIB, dont le un tiers relatif à l'air. La pollution atmosphérique représente, de surcroît, le 8<sup>ème</sup> facteur de mortalité du Royaume selon la Banque Mondiale.

Malheureusement, le modèle de développement actuel ne prend pas en compte la valeur de l'environnement ou de sa dégradation (externalités négatives). Car bien qu'il existe des bénéfices pécuniers au passage à une économie 'écolo', leur valeur monétaire reste inférieure aux gains réalisés par les industries et les modes de consommation polluants dont la rentabilité annuelle dépasse de 8 points en moyenne celle de la première catégorie. Le gain à court terme et la suprématie du marché l'emportent sur la dégradation de la nature et la biodiversité, de la qualité de vie et de la santé des citoyens sur le long-terme.

Si aujourd'hui le coût de la dégradation de l'environnement est de 3,5% du produit national, il s'élargira dans les années à venir avec certainement des effets irréversibles sur notre espace de vie. Au lieu de subir ce coût exorbitant, investissons-le. **En tant que Gouvernement Parallèle des Jeunes, nous demandons que le gouvernement réserve 3,5% du PIB supplémentaires**, cette fois-ci pas uniquement pour la lutte contre les effets du changement climatique, mais davantage pour le développement de **moyens d'adaptation et de résilience** et dont **1% serait destiné à la recherche** dans le domaine des technologies vertes.



Dans un effort d'adaptation et de mitigation au contexte actuel menacé par deux faits majeurs, la crise sanitaire et la crise environnementale, nous préconisons dès lors un renforcement de notre capacité de résilience à travers une révolution écologique verte basée sur quatre piliers majeurs :

### **1. Développement de l'industrie des énergies propres et promotion de l'efficacité énergétique**

Si nous voulions contenir les effets du changement climatique et participer à l'atteinte de l'objectif de 1,5 °C fixé par l'accord de Paris, il serait nécessaire de prendre des mesures urgentes de décarbonisation des activités, tout particulièrement dans les secteurs économiques énergivores ou polluants. Les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrie détiennent à eux seuls plus des trois quarts des émissions de CO<sub>2</sub> au Maroc, avec respectivement 28%, 27% et 21%. Bien que le décret N° 2-17-746, relatif à l'audit énergétique obligatoire et aux organismes d'audit énergétique et publié au bulletin officiel du 2 mai 2019 soumet les entreprises à forte consommation d'énergie à un audit énergétique obligatoire depuis décembre 2019<sup>1</sup>, demeure un problème de compatibilité structurelle. En effet, le cadre législatif ne peut avoir un effet probant si les entreprises ne sont pas accompagnées et encadrées dans cette démarche. Les aider à adopter cette optique d'austérité énergétique revient tout d'abord à les inciter à créer un desk (une personne physique au moins/département) 'Efficacité Energétique' ou 'Développement Durable' au sein de leur structure. Ensuite, nous préconisons à ce que l'Agence Marocaine de l'Efficacité Energétique (AMEE) établisse des plans de formation concentrés et réguliers aux responsables de ces départements ciblant les entreprises industrielles les plus énergivores.

Par ailleurs, et dans le secteur du bâtiment, des incitations financières (aide direct, crédit d'impôt, crédit à taux zéro, etc) pourraient être accordées pour les travaux d'aménagement ou de construction qui participent à la minimisation des pertes de chaleur et évitent les passoires énergétiques car ces dernières années de plus en plus de ménages, de classe sociale moyenne, installent les climatiseurs contrairement aux décennies précédentes.

La politique d'amélioration de l'efficacité énergétique est fondamentalement indissociable de celle de la promotion des énergies vertes. La consommation d'énergie primaire au Maroc est dominée par le fossile, majoritairement par le pétrole et le charbon<sup>2</sup>, quasi-entièrement importés. Le mix énergétique du pays en énergie primaire consommée, en 2017, repose essentiellement sur les énergies fossiles (88,7%), ensuite viennent les énergies renouvelables et surtout la biomasse pour laquelle il existe certaines réserves en termes de durabilité (8,8%). Pour l'électricité, la production est également axée sur les énergies fossiles (81,2%) avec un accent sur le charbon puis le gaz. Le Maroc représente un eldorado en termes d'énergies éolienne et solaire avec un 3 000 heures d'ensoleillement par an et une irradiation moyenne

<sup>1</sup> Restriction de la consommation d'énergie à 1500 tep/an pour les entreprises et les établissements relevant du secteur industriel, 500 tep/an pour celles relevant du secteur des services, du transport, de la distribution d'énergie et pour les personnes physiques.

<sup>2</sup> Respectivement 62% et 21,7% en 2017.

de plus de 5 kWh/m<sup>2</sup> dont il faudrait en profiter<sup>3</sup>. Les projets de Noor I, Noor II et Noor III, initiés par Masen, ambitionnent de porter la part des énergies renouvelables dans le mix électrique à 52% à l'horizon 2030, une part qui pourrait être revue à la hausse si certains handicaps législatifs sont écartés tel que l'assouplissement du cadre réglementaire régissant l'investissement dans les énergies renouvelables par le secteur privé et qui, aujourd'hui, est l'objet d'un projet d'amendement n°40-19. Toutefois, en tant que force vive de la Société, et suite aux répercussions de la pandémie sur le comportement des chefs d'Etats de par le globe, menant à un recroquevillement et un protectionnisme frappant, nous recommandons que pour certains secteurs tels que l'énergie et l'agriculture (ex. gestion des types de récoltes et des quantités/quotas d'irrigation, etc) soient hautement réglementés et contrôlés par l'Etat car principaux vecteurs de sécurité nationale en termes d'approvisionnement et de survie. Cette gestion pourrait prendre la forme de partenariats publics privés pour les grands projets énergétiques, de clause favorisant les institutions/entreprises marocaines à acheter les projets de développeurs d'énergie installés sur le sol marocain une fois qu'ils sont terminés ainsi que des conditions davantage strictes sur le transfert technologique, etc. Un second point à développer concernant la réglementation serait celle concernant l'accès des particuliers à injecter dans le réseau national l'excès d'énergie et son achat à tarif garanti par l'opérateur national (ONEE) sous la forme de *Feed-in-Tariffs*<sup>4</sup>, et ce pendant un certain nombre d'année afin de promouvoir la production à la plus basse échelle de la société. La raison étant le *localism*, qui est un concept anglais, a fait ses preuves de réussite partout dans les pays qu'ils l'ont adopté tout particulièrement pour dans le secteur de l'écologie (circuits économiques courts ou économie circulaire, énergies renouvelables, transport, etc), d'autant plus qu'il réduit un certain nombre de risques tels que le risque financier ou encore le risque de coupure d'électricité.

Par ailleurs, et afin de promouvoir cette inclusion des ménages et petits collectifs dans la production nationale d'électricité, il serait nécessaire en premier lieu d'améliorer la qualité du réseau d'électricité afin de permettre une intégration plus grande de quantités d'électricité qui d'autant plus n'aurait pas, comme avec le mode de distribution/transmission traditionnel, un seul sens (distributeur/transmetteur → consommateur) mais plusieurs sens (distributeur/transmetteur<sup>5</sup>↔consommateur). Ces réseaux intelligents (*smart grids*) seraient d'une grande flexibilité par rapport à ce changement de trajectoire(s) mais également pour contrer le déséquilibre provoqué par l'intermittence des énergies renouvelables s'ils sont complétés par des mécanismes de stockage de l'électricité, bien que de courte durée.

Finalement, il est à noter que le secteur des énergies renouvelables diminuerait le taux chômage. Selon l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA), en Europe les EnR emploient près de 107 000 personnes en France et 325 000 en Allemagne<sup>6</sup>. Le Maroc

<sup>3</sup><http://www.cfcim.org/wp-content/uploads/2017/02/Energie-solaire-maroc-20151.pdf>

<sup>4</sup> Mécanisme d'incitations financières dégressif avec rebasculement vers un système d'appel d'offres ou de montant 'premium' lorsque le marché arrive à une certaine maturité, tel qu'il a été le cas en Allemagne.

<sup>5</sup> L'ONEE et les régions.

<sup>6</sup><https://www.lenergietoutcompris.fr/actualites-et-informations/politique-energetique/l-emploi-dans-les-energies-renouvelables-a-travers-le-monde-en-hausse-en-2018-48318>



-tout comme les pays africains- dont le taux de chômage de 9,4% s'est accentué avec la crise actuelle, et dont la population est assez jeune<sup>78</sup>, pourrait profiter de ce tremplin de décolllement économique, social et environnemental.

## 2. Préservation des ressources en eau

80%des ressources en eau du Maroc disparaîtront d'ici 25 ans si aucune mesure n'est prise. Les ressources en eau sont estimées aujourd'hui à 650 m<sup>3</sup>/hab/an et baisseront à moins de 500 m<sup>3</sup> en 2030<sup>9</sup>, ce qui met le pays en situation de stress hydrique<sup>10</sup>.

Au niveau agricole, l'absence d'un cadre réglementaire rationalisant l'utilisation des eaux souterraines et condamnant la construction et l'utilisation non contrôlée des puits participe au pompage effréné des nappes phréatiques. Un tableau, en guise d'annexe, précisant les quotas de pompage des eaux souterraines, par exemple, et mis à jour tous les deux ans pourrait être un moyen efficace de contrôle et de rationalisation de la consommation. Ce phénomène est encore plus accru dans la plaine de Ichtouka Ait Baha dans la région de Sous-Massa où le stress hydrique atteint un niveau critique.

D'autant plus que la pluviométrie y est très faible, surtout cette année permettant de remplir les barrages Ibn Tachfine et Moulay Abdallah II à peine à 13% et 19% respectivement de leur capacité totale. Le Maroc est classé 22<sup>ème</sup> place mondiale sur 164 pays par rapport au stress hydrique, ce qui nuit non seulement à la biodiversité et à l'équilibre de l'écosystème mais également à la sécurité humanitaire.

Une refonte de la loi n°36-15 relative à l'eau serait bénéfique si basée sur une vision prospective prenant en considération la disponibilité des ressources hydriques comme pierre angulaire, conjuguée à une accélération des activités du Conseil supérieur de l'eau et de l'octroi de plus de prérogatives à la police nationale de l'eau afin de veiller au respect de la loi.

L'accélération de la mise en place de centrales de désalinisation de l'eau de mer qui soient respectueuses de l'environnement (ex. utilisant des énergies renouvelables, ne déversant pas de saumur dans l'océan, etc) pourrait aider à combler ce manque en ressources hydrique.

## 3. Lutter contre la pollution

Principe du pollueur payeur : De manière transverse, le principe du pollueur payeur devrait être applicable à tous les secteurs et activités en application de la Déclaration de Rio de Janeiro de 1992, ratifiée par le Maroc. En effet, les politiques publiques doivent inclure une fiscalité écologique promouvant l'internalisation des coûts environnementaux et supportée par le pollueur. Elle s'applique aussi bien pour la pollution atmosphérique que terrestre ou

<sup>7</sup> Formation et programmes spécifiques (universités, OFPPT, etc) et possibilités de réorientation professionnelle à mettre en place.

<sup>8</sup> La part de la tranche d'âge 0-14 ans : 25,47% et celle allant de 15 à 24 ans représente 16,83% selon l'Index Mundi.

<sup>9</sup><https://www.medias24.com/MAROC/Agriculture/185891-Le-Maroc-peut-il-faire-face-au-stress-hydrique.html>

<sup>10</sup> Stress hydrique : lorsque la disponibilité en eau est inférieure à 1000 m<sup>3</sup>/hab/an

océanique. A noter que la pollution coûte 33 milliards de dhs/an au Maroc, soit 3,5% de son PIB. La pollution de l'air coûte à elle seule entre 28 et 37 milliards de dhs/an et représente le 8<sup>ème</sup> facteur de mortalité du pays.

Captage et stockage du Carbone : Un autre moyen de lutter contre la pollution et, *a fortiori*, le changement climatique est celui du développement de la technologie de captage et de stockage de carbone, d'autant plus qu'elle permet sa conversion pour de multiples utilisations notamment dans le secteur de l'aciérie.

#### 4. Aménagement territorial durable

L'aménagement du territoire national, de son maillon le plus grand au plus petit, représente un pilier majeur d'intégration des normes de durabilité au niveau des collectivités. A cet égard la régionalisation avancée, mise en place effectivement il y a cinq ans<sup>11</sup>, participerait énormément à la transposition des politiques publiques écologiques au sein de ces collectivités chacune selon ses compétences propres. En effet, la ville par exemple qui gère le transport et la gestion des déchets serait dans l'obligation de mettre en place un circuit de transports en commun qui dessert de manière régulière tous les arrondissements et surtout la banlieue et le centre-ville (lieu de travail en général) afin de limiter l'usage de la voiture. Dans certaines villes très polluées, telles que Casablanca, un péage urbain journalier adressé aux automobilistes devrait être mis en place et serait ainsi du ressort du maire de la ville. En termes de déchets, les élus ainsi que le vice-président du maire chargé de la 'propreté' est chargé de la récolte des déchets et devrait participer activement à leur tri via la création de sociétés publiques ou semi-publiques qui aideraient le secteur privé dans cette tâche. A noter qu'au Maroc, seulement 10% des déchets passent au tri alors que leur volume a été multiplié par deux entre 2014 et 2020 atteignant 12 millions de tonnes<sup>12</sup>.

D'un autre côté, l'étalement urbain pose un problème majeur au Maroc surtout dans des villes telles que Casablanca ou Rabat. La mise en place d'un programme de délimitation de la zone urbaine avec la création de plusieurs pôles ou centres au sein même de la ville, entourés de blocs immobiliers compacts (éviter les maisons qui gaspillent électricité et énergie) et d'îlots verts assurant une meilleure absorption du CO<sub>2</sub>, tel que dans le modèle allemand de planification urbaine. L'urbanisme et le transport représentent les deux axes d'assise du développement durable dans le milieu urbain et semi-urbain, car permettent des réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES), facilitent la mise en place d'une économie circulaire et favorisent le bien-être des citoyens.

Notre vision est donc non seulement de freiner l'étalement urbain mais également de désengorger des villes comme Casablanca ou Rabat à travers la restructuration progressive de ses quartiers et arrondissements mais également à travers la création de nouvelles villes

<sup>11</sup> 2015 : vote des douze présidents de régions.

<sup>12</sup><https://www.aljazeera.net/news/arabic/2016/12/12/%D8%AD%D8%AC%D9%85-%D8%A7%D9%84%D9%86%D9%81%D8%A7%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A8%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%BA%D8%B1%D8%A8-%D8%B3%D9%8A%D8%AA%D8%B6%D8%A7%D8%B9%D9%81-%D8%A8%D8%AD%D9%84%D9%88%D9%84-2020>

connexes écologiques, liées à ces deux pôles par tous les types de transports en commun (Tramway, train et bus), à l'image de Zenata<sup>13</sup>.

## 5. Protection de la biodiversité

L'équilibre de notre écosystème dépend de la protection de la faune et de la flore nationales. La protection des zones humides et des aires protégées est à cet effet primordiale. La mise en évidence et la protection de ces zones via la gestion du problème de gouvernance y afférent, la restriction de pompage de l'eau à moins d'un certain périmètre autour de la zone protégée, l'instauration de programmes de sauvegarde des habitats, la réglementation de l'activité touristique au sein de ce cercle et la mutation vers un tourisme vert et durable.

Ces mesures seraient également applicables à l'écosystème du Sahara, aux forêts ainsi qu'aux zones à proximité de lacs et de dayas de plaines, de plateaux et de montagnes.

Toujours dans l'objectif d'une recapitalisation environnementale pour assurer le bien-être du citoyen de la génération actuelle et de celle future, il est important de protéger les espèces menacées telles que la grande nacre, le diable de mer et le phoque moine de Méditerranée, la gazelle dama ou encore l'ibis chauve. En effet, le Maroc compte plus de 600 espèces menacées et 1700 plantes sont menacées d'extinction. Un chiffre élevé comparé à nos voisins méditerranéens et un taux d'endémisme total de plus de 20% pour les plantes vasculaires et de 11% pour la faune<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Entre Casablanca et Mohammedia.

<sup>14</sup><https://www.leconomiste.com/article/1045633-biodiversite-600-especes-animales-et-1-700-plantes-menacees-d-extinction>

# Que pourrions-nous faire ?



حكومة الشباب الموازية  
Gouvernement Parallèle des Jeunes  
Moroccan State's Youth Government  
H.K.O.B.F.L.C.O.A.M.H.T.H.A.W.O.E.



**Hajar Bennar:** jeune ministre de l'Énergie,  
des Mines et de l'Environnement au sein du GPJ

**Conseillers:** Ayoub Semlali - Hamid Akdim - Hassan Ihssane  
Radouane Soujoud - Alami Messmoudi Souhail - Youssef Boutaibi

**#GPJ #SDGHubInitiative #UNEP**

## CONCLUSION

La révolution verte post-Covid 19 est non seulement bénéfique pour l'écologie et l'économie marocaines mais s'accompagne également d'une **série d'effets d'entraînement** (*spin off effects*) au niveau social, aux niveaux de l'innovation, de la recherche & développement ainsi que de la gouvernance. En effet, la création d'un emploi dans le secteur industriel et énergétique en engendre quatre connexes en matière de services. La qualité de vie des citoyens, tout particulièrement dans les milieux ruraux s'améliore remarquablement à travers l'introduction du pompage solaire, de l'électricité dans les maisons et les écoles, et d'une meilleure gestion de l'eau utilisée en agriculture donnant lieu à une indépendance alimentaire et énergétique et à une meilleure équité territoriale dont souffre les zones enclavées. L'innovation et la recherche profitent également à de nombreuses filières telles que la chimie non thermique, l'ingénierie organique et biomimétique ainsi qu'aux technologies d'énergies décarbonées à l'instar de l'hydrogène ou des énergies renouvelables. Cette vision écologique, que nous proposons du nouveau modèle de développement, est finalement aussi éthique, sociale et économique. Elle est inclusive, multisectorielle et quasi-exhaustive prônant **un nouveau modèle de développement durable et plaçant l'humain au cœur des politiques publiques.**



## **Secteur Equipement Transports, Logistique et de l'Eau : un moteur crucial du développement économique et social**



Le secteur des Equipements, Transports, Logistiques et de l'Eau jouent un rôle capital dans la promotion d'une croissance sans exclus. C'est le cœur battant de l'Economie nationale, et l'incubateur des développements humains et Durable ;

Le transport est un moteur crucial du développement économique et social : il offre des opportunités aux pauvres et contribue aux gains de compétitivité des pays. L'infrastructure de transport permet l'accès aux emplois, à l'éducation et aux services de santé, la livraison des produits et des services dans le royaume, ainsi que les interactions entre individus et la production de savoir et de solutions, qui créent de la croissance à long terme ; En construisant des routes dans les zones rurales, on peut faciliter l'accès aux soins postnataux et, partant, éviter un certain nombre de décès maternels, faire progresser le taux de scolarisation des filles et accroître et diversifier le revenu des agriculteurs en leur permettant d'accéder aux marchés.

Le secteur du transport joue un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté, dans la prospérité et dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), car il s'accompagne de graves problèmes qui font obstacle au développement :

- **Changement climatique** : le transport est responsable d'environ 64 % de la consommation mondiale de pétrole, de 27 % de celle d'énergie et de 23 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie. Avec l'accroissement de la motorisation, on s'attend à ce que l'impact de ce secteur sur l'environnement augmente fortement.
- **Sécurité routière** : en 2019 seulement, 3.384 morts d'accidents de la route, 3.010 accidents mortels, et 8.417 blessés au Maroc.
- **Pollution atmosphérique** : la pollution imputable au transport routier motorisé est associée à de nombreux problèmes de santé, notamment les maladies cardiovasculaires et pulmonaires. Elle est directement responsable de près de 185 000 décès par an dans le monde.

[Source, Banque Mondiale]

## I. Equipements et Infrastructures :

### Importances et Bénéfices :

Les infrastructures de transport - telles que les routes, les chemins de fer, les ports, les aéroports - sont essentiels pour la mobilité des personnes du domicile au travail et pour relier les zones rurales aux marchés nationaux et régionaux, contribuant au développement économique d'un pays. Des infrastructures hydrauliques durables amélioreront la vie des populations en leur donnant accès à l'eau et en aidant à gérer les ressources rares de manière durable.

L'infrastructure apparaît à la fois comme un objectif explicite et comme un moyen implicite de mettre en œuvre et d'atteindre d'autres Objectifs de Développement Durables.

Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable et inclusive et favoriser l'innovation - est l'appel le plus direct à l'augmentation des investissements dans les infrastructures durables. Mais, implicitement, le développement des infrastructures jouera également un rôle important dans de nombreux autres ODD:

- ODD 1 - *mettre un terme à la pauvreté sous toutes ses formes partout* - les objectifs concernent l'accès aux services de base, le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes et à d'autres chocs économiques, sociaux et environnementaux. Une bonne infrastructure est nécessaire pour assurer cette résilience, ainsi que pour la prestation de services publics, tels que l'éducation, les soins de santé ou l'accès à l'eau et à l'énergie.
- ODD 2 - *éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable* - les cibles se réfèrent à une augmentation des investissements dans les infrastructures rurales, ce qui illustre l'importance des investissements dans les infrastructures, non seulement dans les zones urbaines mais aussi dans les zones rurales.
- ODD 3 - *assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges* - l'objectif 3.8 se concentre sur l'accès à des services de santé essentiels de qualité pour lesquels le développement de centres de santé et d'hôpitaux dans les zones urbaines et rurales sera essentiel.
- ODD 4 - *assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie* - le cible 4.a exige la construction et la modernisation des installations d'apprentissage.
- ODD 5 - *réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* - la cible 5.4 souligne la nécessité de fournir des services publics et des infrastructures pour la protection sociale des soins non rémunérés et du travail domestique.
- ODD 6 - *assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous* - cet objectif et les cibles sous-jacentes se concentrent sur la disponibilité, l'accès et la gestion durable de l'eau, qui nécessitent tous des projets d'infrastructure soigneusement planifiés.
- ODD 7 - *garantir à tous l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne* - les cibles 7a et 7b font explicitement référence à la promotion des investissements et à l'expansion des infrastructures énergétiques.

- ODD 11 - *rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables* - les objectifs liés à la planification des infrastructures ou à des questions telles que la gestion des déchets, les transports, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation efficace des ressources, nécessitent un développement durable des infrastructures pour atteindre cet objectif.
- ODD 12 - *garantir des modes de consommation et de production durables* - l'objectif 12.7 fait référence à la mise en œuvre de pratiques et de politiques d'achat durable qui devront également se refléter dans l'approvisionnement des projets d'infrastructure.
- ODD 13 - *prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts* - cet objectif implique que les projets d'infrastructure doivent être structurés de manière à aider sur le front de l'atténuation et de l'adaptation, tout en étant explicitement développés pour protéger les groupes pauvres et vulnérables de les effets du changement climatique.
- ODD 17 - *les moyens de mise en œuvre des ODD et de l'agenda post-2015* - les cibles se réfèrent entre autres à des partenariats multipartites. Les partenariats public-privé (PPP) deviendront de plus en plus importants comme moyen de fournir des infrastructures.

En effet, l'atteinte de 80% des Objectifs de développement des durables est conditionné par les infrastructures selon l'OCDE ;

### Recommandations :

Le passage à un développement Durable passe principalement par des infrastructures durables, qui ne peuvent être réalisées que si tout le process de réalisation de l'infrastructure est orienté vers la durabilité.

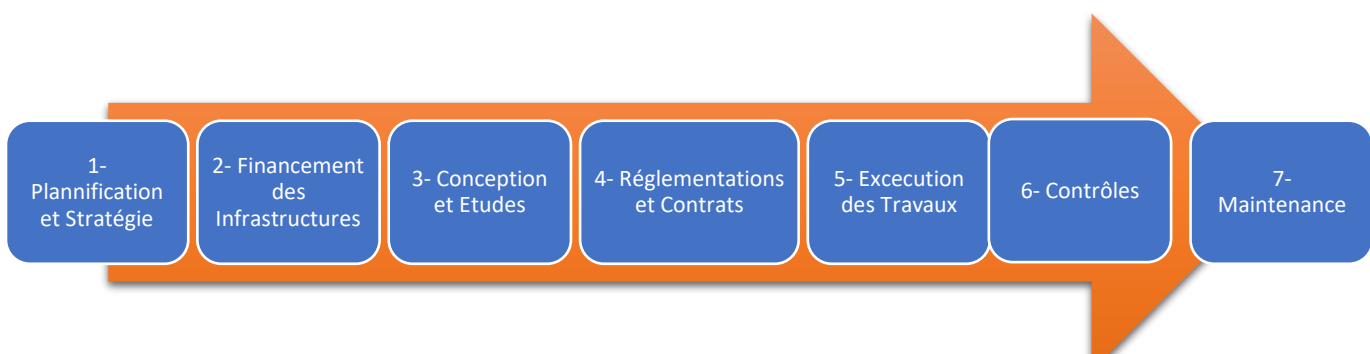


Figure 1: Process de réalisation d'Infrastructures

### 1. Planification et Stratégie :

La prise de décision en matière d'investissements en Infrastructure est toujours tendue entre les décisions politiques à court terme (3 à 4 ans) visant à répondre à la pression populaire

et les cycles d'investissement à long terme dans les infrastructures, d'une durée de 10 années ou plus.

Par définition, les investissements dans les infrastructures produiront des bénéfices sur le long terme. Par conséquent, les décisions d'investissements visant à répondre au besoin immédiat de créer des emplois devraient également prendre en compte les objectifs à long terme, tels que la garantie des différents accès aux citoyens, la valorisation des échanges commerciaux, et l'atténuation du changement climatique.

Il est essentiel pour la mise en œuvre des ODD que les projets d'infrastructure soient évalués en fonction de l'optimisation des ressources tout au long du cycle de vie des actifs. En effet, ce n'est qu'alors que les projets seront évalués non seulement sur leur investissement initial en capital mais également sur le coût opérationnel, la maintenance et la cession de l'actif. Cela ouvrira la porte et fera l'analyse de rentabilité pour des projets d'infrastructure beaucoup plus durables qui sont susceptibles d'avoir un coût d'investissement initial plus élevé, mais qui fonctionnent bien mieux tout au long du cycle de vie.

## **2. Financement des Infrastructures :**

- Migration vers des Modes de Financements alternatifs :

Au moment où les investissements en Infrastructures pèsent lourd sur les budgets du secteur public, l'état doit avoir recours à des solutions de financement alternatifs pour alléger ses dépenses, et bénéficier de l'expertise du secteur privé. Le Modèle de Financement Partenariat-Publique-Privé prend place ; Dans un modèle PPP, les différents risques et responsabilités sont répartis entre les partenaires publics et privés. Le partenaire privé apporte l'expertise et l'efficacité du secteur privé et porte généralement les risques opérationnels et techniques ; le partenaire public qui a le mandat de fournir le service ou le projet d'infrastructure est souvent responsable du suivi, de la définition du cadre juridique et politique général, et porte par exemple le risque politique. Cette combinaison a le potentiel de fournir une infrastructure plus efficiente et efficace, et donc d'optimiser les ressources pour les contribuables.

Dans ce sens, nous recommandons vivement de promouvoir davantage le Partenariat-Publique-Privé dans les projets d'infrastructures, et insister le secteur privé à investir, au côté de l'état dans ce secteur.

Par ailleurs, nous recommandons également, d'une manière spécifique, que tous les ports du royaume soient financés par le mode Partenariat Publique Privé.

## **3. Conception et Etudes :**

- L'ouverture à l'Innovation :

L'innovation, non seulement est associée au secteur des infrastructures et l'innovation comme Objectif numéro 9 pour l'atteinte des ODDs, mais elle est étroitement liée à la productivité et l'efficacité du secteur des infrastructures.

Nous voyons que l'ouverture aux innovations de l'industrie est primordiale pour assurer une meilleure pérennité des constructions, une résilience des bâtis, et une durabilité de toutes nos infrastructures.

Des efforts dans ce sens doivent être associés aux industriels et entreprises du secteurs privés pour définir les priorités d'innovation, et également l'ouvertures aux nouvelles solutions non usuelles. A noter que la majorité des contacts de l'état se renferment par rapport aux innovations non encore utilisés au Maroc. Un détail, respecté, fermera toutes les portières d'innovations et de compétitivité de nos solutions Marocaines dans le moyen et long terme.

- Valorisation de les Réglementations et Normalisations Marocaines :

Nous avons constaté que dans plusieurs marchés publics émanent du Ministère, et d'autres ministères également, la réglementation française prime pour la façon de faire, et dans l'arbitrage des choix de produits et de solutions, fermant ainsi la porte de compétition pour les produits locaux, et créant un champ d'exclusivité aux produits et solutions françaises. Nous recommandons par ce de mettre en avant la réglementation et la **normalisation Marocaine**, mettre en avant les travaux des institutions marocaines, tels que IMANOR. Le cas échéant, lorsque les normes marocaines ne sont pas encore développées, s'ouvrir aux normes européennes, et américaines.

Nous recommandons également effectuer une remontée d'information, et une capitalisation d'expertise marocaine, sur tous les chantiers du royaume, pour :

- ✓ Définir les priorités de normes à développer et réglementations à prescrire :
- ✓ Capitaliser l'expertise marocaine du secteur d'Infrastructure et Construction :
- ✓ Promouvoir cette expertise nationale sur les chantiers africains par la suite :

- Valorisation des Produits, les matériaux et Solutions Locales :

Nous avons constaté malheureusement que dans plusieurs marchés publics, il y a plusieurs recours à des produits importés, qui coutent jusqu'à 10 fois la valeur d'un prix produit localement pour des luxes injustifiables, non indispensable pour la pérennité des structures, prescrits par des marocains et validés par des autorités marocaines.

- Encouragement des entreprises marocaines à produire Localement :

Il est indispensable dans beaucoup de projets d'infrastructures d'approvisionner des produits qui ne sont pas industrialisé localement, à noter que 30% de moyenne de marché d'infrastructures et de constructions est estimé objet d'achat de produits qui ne sont pas fruits d'industrie locale.

A cet effet, nous proposons de mettre une caisse dédiée aux financements des projets et entreprises pour les productions locales des produits principalement emportés.

- Définition des durées de services des ouvrages ou constructions conçus :



Peu sont les ouvrages ou les maitres ouvrages qui définissent la durée de service des ouvrages. Ce critère est indispensable dans les phases de conception, et même dans la planification de la maintenance, et l'allocation des budgets dans le futur, et ressort du domaine de compétence du Maitre d'ouvrage. Malheureusement, on ne voit, que dans les Contrats de Ports, la durée de service est prescrite.

Nous vous recommandons de sensibiliser le Ministère, et les ordonnateurs du Ministère, sur l'importance de définir la durée de service des ouvrages conçus, pour des raisons de pérennités, de capitalisation de l'expérience, et la planification des maintenances préventifs.

#### 4. Réglementations et Contrats :

- Prioriser les entreprises locales :

Nous vous proposons de tirer vers le haut la barre de la préférence nationale de 15%, définie dans l'article 115, du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, vers la valeur de 20%, et rappeler aux donneurs d'ordre que cet article est applicable même s'il n'est pas inscrit dans le Cahier de Prescriptions Spéciales de Marchés étatiques lorsque le financement est marocain.

- Règlement de Différents avec les entreprises à l'amiable :

Plusieurs marchés publics sont actuellement dans des circuits judiciaires, ou dans des tribunaux pour les juger. Par contre, nous vous proposons de sensibiliser les autorités compétentes, sous ordonnateurs et ordonnateurs sur le fait que les tribunaux peuvent être une option pour régler les différends, mais ne doit jamais être la première option. Nous vous proposons dans ce sens d'enrichir le chapitre IX « *Règlement des Différends et Litiges* » dans le Decret n° 2-14-394 du 6 chaabane 1437 (13 mai 2016) approuvant le cahier des clauses administratives générales applicables aux marches de travaux CCAGT-2016

- Accélérer la transformation digitale

Au moment où le digital prend place dans la transformation de l'administration, la régularisation de son utilisation dans le secteur du BTP est indispensable. Nous sommes conscients que plusieurs circulaires et efforts sont déployés dans ce sens, et qui ont eu de très bons résultats sur l'efficience de l'administration, notamment, la mise en place de logiciel au ministère de l'équipement pour la gestion des marchés, et le payement.

Accélérer la digitalisation de l'administration dans ce secteur est crucial. C'est le vecteur pour assurer un suivi régulier sur les travaux, permettre une visibilité sur tous les projets, maintenir une coordination efficace entre toutes les parties prenantes, et garantir les paiements des entreprises dans les délais réglementaires sans avoir recours à payer des intérêts moratoires qui pèsent lourds sur l'état

Par ailleurs, nous proposons que l'utilisation de ces outils numériques, et également les efforts de modernisations digitale, dans ce secteur, soit actés **obligatoires** par un décret



du ministère de l'équipement, transport, logistique et de l'eau, le Ministre des Finances, et le Chef du Gouvernement le plus rapidement possible.

Plusieurs formations doivent être faites également pour accompagner les responsables dans l'utilisation de ces outils et bénéficier d'une manière optimale de l'efficacité de cette modernisation.

- Orienter les clauses des CPS vers les solutions et non pas les moyens ou outils pour augmenter la Compétitivité dans les marchés publics :

Nous avons constaté également que les marchés publics prescrivent parfois un produit, et non pas une solution technique, chose qui ferme les portes à la concurrence et à la compétitivité au niveau national ; Nous vous recommandons dans les marchés de l'état de valoriser les solutions techniques, et non s'orienter vers les solutions fournisseurs. Et comme cité dans la partie 3, avoir toujours recours aux

L'ouverture à la concurrence augmentera la compétitivité nationale, améliorera le classement du Maroc en « Doing Business », et diminuera les charges de l'état vu la concurrence qui se créera entre les différentes entreprises.

- Clauses de Fournitures d'outils numériques et de mobilité :

Nous avons constaté que plusieurs marchés publics estiment la nécessité de faire des fournitures d'outils numériques et de moyens de transports pour les responsables de suivi de travaux. Nous jugeons également nécessaire de doter les responsables de suivi d'outils numériques et moyens de transports, pour réussir leurs missions ; mais ce que nous proposons n'est pas d'intégrer ces fournitures dans les marchés travaux, mais faire ces fournitures dans des marchés de fournitures ou de locations à long terme pour les véhicules, pour réduire les coûts, et éliminer l'intermédiation de l'entreprise travaux dans des fournitures indispensables dans le processus de son contrôle.

## **5. Exécution des Travaux :**

- Suivi des Travaux :

Accélérer la digitalisation de l'administration dans ce secteur est crucial. C'est le vecteur pour assurer un suivi régulier sur les travaux, permettre une visibilité sur tous les projets, maintenir une coordination efficace entre toutes les parties prenantes, et garantir les paiements des entreprises dans les délais réglementaires sans payer des intérêts moratoires qui pèsent lourds sur l'état.

D'une autre part, nous avons constaté une diminution des ressources humaines affectés pour le suivi des chantiers, et même les personnes chargées de suivi ne sont pas suffisamment outillées pour se transporter interchantiers. Nous soulevons à votre connaissance que le suivi est une étape clés pour assurer une infrastructure résiliente, et mettre en œuvre la conception et étude basés sur les normes et standards, réalisés par les bureaux d'études, et exécutés par les entreprises.

Nous vous recommandons en premier lieu une réaffectation d'une partie des effectifs des directions centrales vers les directions régionales et provinciales afin de supporter les chargés de suivis, et deuxièmement équiper les parcs automobiles de ces directions des moyens de transports nécessaires pour réussir leurs missions ; en addition des outils numérique comme défini dans la partie 4 : Réglementation et Contrats - Clauses de Fournitures d'outils numériques et de mobilité ;

## 6. Contrôles :

Le contrôle des travaux, généralement fait par des bureaux d'assistance techniques, des bureaux de contrôles, ou des laboratoires, consiste l'assurance que le construit répond aux exigences préétablis.

Nous proposons de lancer une campagne Marocaine pour capitaliser les expériences sur le secteur des contrôles, et régulariser, par le biais d'une modernisation des documents et guides techniques marocains, qui dates d'avant 2000, pour suivre les innovations, les réglementations internationales, et regrouper les axes d'amélioration dans le secteur des Infrastructures et Constructions.

## 7. Maintenances :

Nous Proposons dans cette section de préparer un **plan nationale de maintenance préventif des ouvrages et bâtiments**, et mettre à jour le plan d'une manière annuelle par l'alimentation des données des directions régionales et provinciales, et par les efforts de définitions de durées de services, précédemment proposées dans la section 2- *Conception et Etudes - Définition des durées de services des ouvrages ou constructions conçus* , afin de définir les plans de maintenances à moyens et long terme.

### **Proposition Globale Dans le Secteur des Infrastructures :**

Nous proposons dans cette section, le programme que nous jugeons indispensable pour redonner vie à ce secteur des infrastructures et pour le relancer après la pandémie :

#### **« Le Programme National Mohammed VI des Infrastructures et Constructions Durables »**

L'objectif de ce programme sera de relancer le secteur des infrastructures aux niveaux national et Africain selon le plan défini avant, et cede la première phase de la stratégie et planification, jusqu'aux phases de programmation des maintenances.

Ce programme constituera une alliance entre les différentes parties prenantes du secteur, Etablissements publics, Bureaux d'Etudes, Bureaux de Contrôles, Entreprises, Associations et Fédérations Professionnelles, afin de réunir les efforts pour :

- **Mettre en relation** l'expertise des différentes parties prenantes ;
- **Moderniser** nos infrastructures et nos constructions ;

- **Enrichir** les réglementations et normalisations marocaines au sujet de la construction ;
- **Garantir** une autonomie réglementaire dans ce secteur ;
- **Capitaliser** l'expérience marocaine dans le secteur des infrastructures ;

Par la suite, ce serait l'opportunité de :

- **Rayonner** le retour d'expérience et l'expertise marocaine au niveau africain ;
- **Promouvoir** les entreprises et le savoir-faire Marocain en Afrique ;
- **Renforcer** le Leadership géopolitique national au niveau International

Nous signalons que seuls les standards marocains, et le retour d'expérience marocain dans un environnement africains, qui peut donner une réelle contribution et support aux pays en Afrique pour investir durablement.

Le Maroc par le biais de ce programme peut accélérer sa croissance dans un Marché africain prometteur qui investira entre 81 et 181 Milliards de Dollars annuelle en Infrastructures, et permettra aux pays bénéficiaires de réussir un taux de croissance de 2,6% annuelle supplémentaire de PIB.

**Renforçons davantage le lien entre les efforts considérables déployés par tous les acteurs, et le développement économique de notre pays.**

**Faisons plus que juste construire, mais bâtissons durablement les piliers de croissance de notre nation.**

## II. Transports :

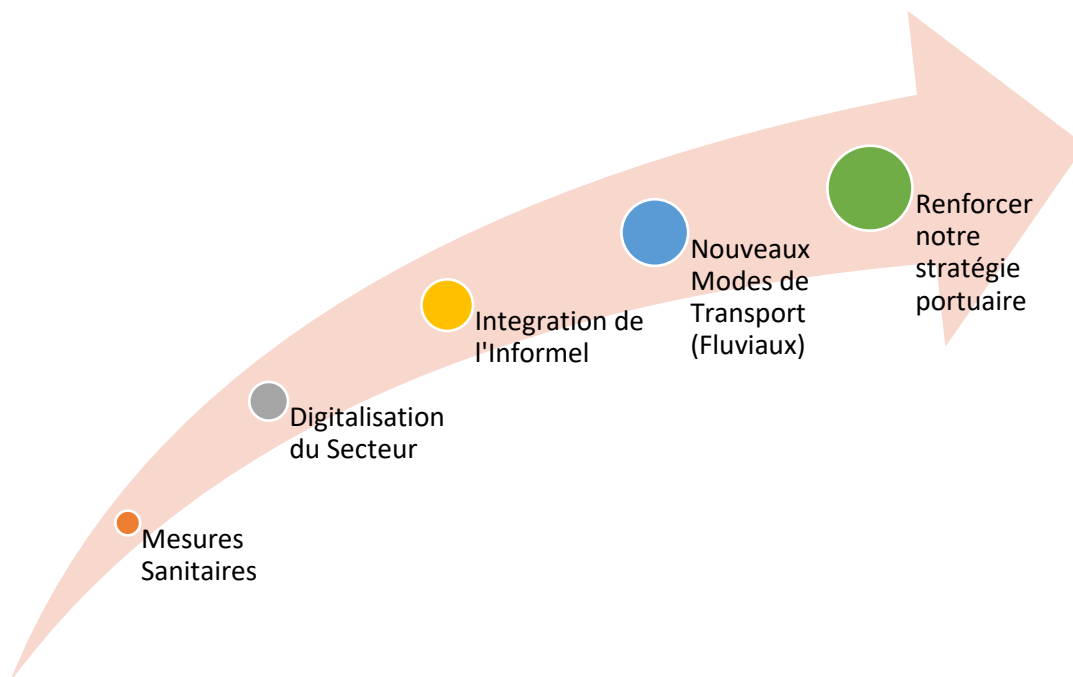
Le secteur des Transports au Maroc emploie plus de 10% de la population active urbaine, et constitue 6% du PIB national, comme il participe à 15% des recettes de l'état.

Le relancement de l'économie nationale est conditionné entre autres par le relancement de ce secteur très actif.

Pour ce secteur nous proposons les mesures suivantes de relances à courts et moyens termes :

- **Transports communs :**
  - ✓ Obligation pour le respect des mesures sanitaires dans toutes les gares et espaces publics de Transports ;
  - ✓ L'ouverture à la digitalisation pour les réservations de transports afin de limiter les contacts et les longues queues d'attentes ;
  - ✓ Autoriser les moyens de transports durant cette période de transition qu'à 50% de leurs capacités pour limiter les interactions entre les voyageurs ;

- ✓ Inclure le secteur informel après la pandémie, avec des taux et taxes faibles durant cette période transitoire ;
  - **Transports de marchandises :**
- ✓ Rendre obligatoire le respect des mesures sanitaires pour toutes les entreprises de Transports ;
- ✓ Préparer des commissions de contrôles de respects de ces mesures pilotés par le ministère de tutelle
- ✓ Digitaliser les procédures d'accord des autorisations de Transports, et les autorisations de Transports Exceptionnelles ;  
 La technologie a un profond impact sur le mode de fonctionnement du ministère et sur son interaction avec les citoyens. L'utilisation de l'outil numérique favorisant la transparence et l'efficacité de la prestation des services
- ✓ Penser à de nouveaux modes de transports internes, notamment les transports fluviaux ;
- ✓ Réintégrer le secteur Informel, qui constitue globalement 20 % du PIB national, et dont le transport de marchandise est à 35%.



### III. Capital humain du Ministère de l'Équipement, Transport, Logistique et de l'Eau :

Les femmes et les hommes du ministères sont le garant de la bonne gestion, le respect des procédures, et le suivi des projets d'envergures lancé par le ministère. Une attention particulière doit être assurée.

- Travail à distance :

Durant cette période de confinement, les entreprises ont constaté que le travail à distance a fait ces preuves, et l'efficacité des employés a été satisfaisante.

Nous proposons de revoir les possibilités de travail à distance au sein du ministère pour les postes qui ne demande pas l'interaction humaine permanente, et étudier la possibilité du travail à distance partiel pour les postes qui demande l'interaction humaine.

- Statut des fonctionnaires et des employés :

C'est le capital humain qui est derrière les réussites des projets et des chantiers du ministère. Des projets dont les budgets dépassent parfois des Milliards de Centimes, et dans des endroits à accès difficiles, gérés par des fonctionnaires à très grandes expériences, et une grande loyauté au royaume, mais malheureusement dont le salaire est inférieur à la moitié de son équivalent en entreprise qui assure l'exécution des travaux.

Nous vous demandons de revoir le statut des fonctionnaires, et revoir les rémunérations en fonction des efforts, et de l'efficience des employés.

### Conclusion :

La relance de l'économie nationale passe principalement par les secteurs clefs. Le secteur des infrastructures et des transports est moteur pour la relance.

A cet effet, une attention particulière doit être attribuée à ces secteurs, et encore et davantage de concentrations doit être allouées à la modernisation et à sa modernisation.

Nous voyons que notre proposition du « **Programme National Mohammed VI des Infrastructures et Constructions Durables** » donnera un élan au secteur, que ce soit sur le plan national, mais également sur le plan régional et international pour rayonner notre expérience et renforcer notre positionnement et leadership géopolitique sur le plan international.

# **Aménagement et Urbanisme POST- Covid19 : impulser un nouvel élan à nos territoires**



## I. Contexte et problématiques

Les villes constituent des territoires de création de richesse, et des bassins d'investissement par excellence, ainsi que des bassins d'emplois attractifs, générant environ 80% du PIB. Aujourd'hui, elles ont été impactées fortement par la propagation de la pandémie, et ont révélées leur vulnérabilité à lutter contre les dégâts conséquents du virus, contrairement à d'autres territoires qui ont montrés leur capacité à se rétablir rapidement du choc. L'impact est tangible sur l'économie, l'environnement, le social, l'individu et sur toutes les composantes du cadre de vie du citoyen, et personne ne peut contester les mutations territoriales en cours.

Par ailleurs, les villes sont confrontées à des risques multiples d'ordre naturel, technologique, sanitaire, de sécurité, etc. La résilience des villes à tout type de risque n'est plus un luxe mais une nécessité qui s'impose comme un nouveau mode de gouvernance pour mieux planifier et gérer nos territoires. Toutes les prévisions concernant la tendance d'urbanisation, le marché immobilier, la densité des villes, le mode de vie du citoyen, vont être chamboulées.

Sans pour autant oublier les dysfonctionnements qui continuent à marquer la scène urbaine marocaine :

- Transition démographique et exode rural causant un étalement urbain, des disparités sociales et spatiales, avec un déficit en équipements ;
- Non rationalisation des ressources naturelles et épuisement du foncier,
- Ecart entre les régions urbaines et rurales engendrant une ségrégation sociale.
- Le vieillissement de l'infrastructure routière qui n'est plus adaptée à la capacité d'accueil des villes
- Défaillance des modes de transport publics, et crises de déplacement causant plus de pollution, affectant la santé publique et ayant des effets néfastes sur l'environnement.
- Inadaptation de l'arsenal juridique qui, en quelques sortes, est au cœur de la problématique urbaine.

Ces dysfonctionnements doivent être appréhendés sur la base du cadrage juridique du système de planification urbaine au Maroc régi par la loi 12-90 relative à l'urbanisme et ses décrets d'application, qui puise déjà ses limites après une mise en application de plus de 30 ans et donc ne peut plus suivre les mutations économiques, sociales, et environnementales du territoire. Les documents d'urbanisme se veulent un levier de développement des territoires, pourtant il a été constaté un écart prépondérant entre la vision de développement ambitieuse conçue au niveau des documents d'urbanisme et la réalité de nos villes, cela est dû principalement au taux très faible de mise en œuvre des documents d'urbanisme<sup>15</sup>. Ce taux très faible est dû au :

- **Manque de ressources financières pour la réalisation des options d'aménagement dans les délais réglementaires ;**

<sup>15</sup> Le taux de mise œuvre des plans d'aménagement à l'échelle nationale ne dépasse pas les 10%

- Problème de convergence des politiques foncières avec l'Urbanisme (procédure d'expropriation complexe, dualité du régime foncier, multitude des statuts fonciers...);
- Absence d'un modèle de gouvernance urbaine pour piloter ce processus de traduction des projections urbaines sur la réalité avant l'arrivée à terme des documents d'urbanisme (jeu d'acteurs, mode de gestion, moyens,).

Aujourd'hui à la veille d'un nouveau modèle de développement du Maroc, et à la veille du levé du confinement progressif, le moment de la crise se veut une véritable opportunité pour réformer le système de planification en profondeur.

## II. Plan de relance du secteur de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme

### II.1 « Urbanisme réglementaire »

#### ▪ Amendement de la loi 12-90 relative à l'urbanisme

- Intégrer les nouveaux concepts **d'urbanisme opérationnel** et **d'urbanisme négocié** ;
- Création **d'un comité de suivi et de mise en œuvre** des projets inhérents du Plan d'Aménagement : inciter les départements ministériels à réaliser les équipements objet d'utilité publique qui ressortent de leurs compétences et indemniser les propriétaires des terrains pour chaque année de retard ;
- Mettre en œuvre les dispositions des art 37 et 38 de la loi 12-90 qui stipule la participation gratuite des propriétaires de terrains dans la réalisation des voies communales projetées ;
- Changement de **temporalité des documents d'urbanisme** le SDAU de 25 maximale à 15 maximale et les PA de 10 ans à 5 ans ;
- **Réglementer les plans d'occupation du sol** comme étant le point référentiel qui décrit la réalité des lieux avant projection urbanistiques ;
- Les territoires ne peuvent être **couverts** d'un plan d'aménagement sans être raccordé aux réseaux divers **d'eau potable, d'électricité et d'assainissement liquide** ;
- Fixer les durées des phases d'étude, d'instruction et d'approbation des documents d'urbanisme tout en permettant une marge de fluidité ;
- **Articulation entre documents d'aménagement du Territoire et d'Urbanisme** en instaurant la notion d'hiérarchisation des documents ;
- Réglementer **le droit de préemption** au profit de l'Etat pour pouvoir combler le besoin en foncier domanial pour les opérations d'utilité publique et d'intérêt général ;
- Instaurer la corrélation entre **fiscalité et opération d'aménagement** ;
- Assoir un cadrage référentiel relatif à la qualité urbaine architecturale et paysagère.

## II.2 « Urbanisme digital-Smart » : Innovation et nouvelles technologies

Le développement urbain et numérique doit être pensés de manière liée pour pouvoir réinventer les milieux de vie de citoyen, vu les enjeux auxquels le territoire est confronté : risques d'ordre naturels, technologiques, sanitaires, de sécurité, d'urbanisation non contrôlée. La transformation numérique des territoires est une nécessité, notamment avec l'émergence du concept de la smart city.

Avant le déploiement du numérique, il s'avère indispensable de tenir compte **de la résilience du système numérique** et de la sécurité des données **face aux attaques technologiques** et d'instaurer le système numérique dans un contexte de **veille technologique**. Dans ce sens nous préconisons :

- **La Construction numérique 3D ou le BIM-CITY** : La construction numérique est désormais possible par le déploiement des BIM (Building Information Modelling) et offre une maquette numérique de toutes les composantes et les couches dont se constitue la ville (bâtiments, infrastructures, réseaux, équipements, embouteillage, bruit,..) via une simulation virtuelle. Cette maquette permet à tous les acteurs du bâtiment et de la ville d'y intervenir sur le même projet et de voir la réalité du projet avant sa construction et par conséquent rattraper les erreurs et anomalies qui peuvent y avoir lieu le moment de la construction ou le déphasage entre la conception et le projet construit.
- **MY 3D-CITY-MODELBUILDER pour innover la phase de l'enquête publique du projet du Plan d'aménagement** : est un Jeu de réalité virtuelle de la ville ouvert aux citoyens pour réinventer leurs lieux de vie (Projections du projet du plan d'aménagement 3D). Et ce, par le biais d'une simulation de développement futur des villes au profit des citoyens pour qu'ils prennent part à la construction de leurs espaces conformément à leurs aspirations via une plateforme numérique interactive qui permet à l'utilisateur de composer son lieu de vie à travers des modèles d'architectures préétablis et tenant compte des contraintes environnementaux et de durabilité dans la phase de l'enquête publique. Sachant que la phase des enquêtes publiques a été arrêtée pendant la période de la pandémie, vu que son processus est traditionnel et se fait de la même manière depuis 1992.

## II.3 « Urbanisme –pour des territoires sûres »

- **AMAN CITY pour des territoires sûres** : Afin de renforcer la sécurité urbaine, de minimiser la propagation d'acte de violence et de délinquance. Il s'agit d'un plan local de sécurité urbaine par ville/quartier, permettant de cartographier les zones d'insécurité urbaines et de prévenir des scénarios d'intervention. C'est un outil interactif de prévention contre les actes de violence, ayant pour objet de rassurer le citoyen quant à sa sécurité : chacun peut être vu et entendu en cas de besoin. De même ce projet vise à faire adhérer le citoyen dans la mise à jour de la carte de sécurité

de sa ville en signalant chaque acte de violence dont il est témoin, d'autant plus qu'il permettra aux entités concernées d'identifier les poches d'insécurité et d'intervenir à temps face à chaque réclamation. **Aman city**, est le point de départ d'un travail communautaire pour la sûreté, la sécurité et le bien-être de tout citoyen. La sécurité des territoires est un facteur d'attractivité des investissements. Des actes simples d'éclairage des espaces mal éclairés, de reconversion des friches peuvent se répercuter sur la sécurité de ces lieux.

#### II.4 « Urbanisme – Ecomobilité »

- **Vers une Ecomobilité urbaine efficiente** : A la veille du levé du confinement au Maroc, suite à la propagation du Covid19, nous préconisons la confection du plan de déplacement et de circulation douce (pistes cyclables et piétonnes). Ceci est dans l'objectif de réduire la pression sur les transports publics et garantir le respect des mesures de protection des individus notamment la distanciation physique difficilement géré dans les transports publics. Promouvoir ces modes de transport doux est une réelle occasion pour instaurer cette culture écologique auprès des citoyens et pour pallier aux problèmes d'embouteillage et réduire les émissions de CO2.

Ce plan de déplacement et de circulation douce consiste à :

- 1- Avoir une vision intégrée sur les cheminements (points de départ et arrivée) les plus fréquentées et optimales pour se rendre aux lieux de travail ;
- 2- Prévoir une infrastructure de pistes cyclables, en agissant sur les emprises de voies existantes, pour favoriser le déplacement à vélo aux lieux de travail. Solution favorable également pour les personnes à mobilité réduite;
- 3- Prévoir des zones de stationnements des vélos ;
- 4- Prévoir des bornes de location des vélos (mécaniques et électriques);
- 5- Multiplier les pistes piétonnes ;
- 6- Prévoir une signalisation appropriée verticale et horizontale pour assurer la sécurité des cyclistes et piétons des risques de la circulation motorisée.

#### II.5 « Urbanisme - Citoyen »

- **URBA-JEUNES – Conseil communautaire des jeunes pour la ville** : Un territoire bien planifié est celui construit mutuellement avec les citoyens. Ce projet vise à inclure les jeunes dans le système de gouvernance par la création du conseil communautaire de la ville, conformément aux recommandations du sommet de l'Africités tenu en 2018 qui appelle à impliquer les jeunes dans la fabrication de la ville.

#### II.6 « Urbanisme –Compétitif »

- **SCHEMA REGIONAL D'INVESTISSEMENT (Guide de l'investisseur)** : les retombées économiques et sur l'investissement causées par la propagation de la pandémie sont très lourds. L'urbanisme devrait répondre aux sollicitations des investisseurs et les villes constituent des lieux de création de richesse. Ainsi, Pour relancer l'investissement et améliorer l'attractivité des territoires, nous proposons l'élaboration d'un référentiel pour la localisation des zones industrielles, agricoles, logistiques, d'activités. Ceci est basé certainement sur les affectations urbanistiques contenues dans les documents d'aménagement du territoire (SRAT, PDR) et d'urbanisme (SDAU, PA, PDAR). Il convient également de traduire les conclusions de l'étude menée par le MATNUHPV au sujet de la compétitivité des petites et moyennes villes au niveau de ce schéma pour tenir compte du lien de complémentarité. Il est important de prévoir ce schéma sur une plate-forme numérique ouverte aux investisseurs.

## II.7 « Urbanisme immobilier »

- **Offrir un logement décent à la classe moyenne<sup>16</sup>** : un droit constitutionnel est loin d'être à la portée de la classe moyenne<sup>17</sup> au Maroc, qui constitue **58.7% de la population** nationale selon HCP-2014. L'écart entre le prix de l'immobilier et les revenus ne cessent de s'agrandir à cause de l'augmentation exponentielle des prix de logements (marché de vente et de location). Le revenu des ménages de la classe moyenne est entre 2625 et 8750 selon HCP et selon le MATNUHPV le revenu est plafonné à 20 000dhs. Sachant qu'en 2014, il a été recensé plus d'un million de logements vacants, au moment où le Maroc souffre d'un déficit en logement estimé à 445.000 unités<sup>18</sup>. La spéculation, la rareté du foncier, l'inadéquation de l'offre et la demande, la stagnation des revenus sont des raisons qui ont contribué à cette crise immobilière. La crise sanitaire est en mesure d'engendrer le « **crush immobilier** » et la fin du cycle immobilier, selon les experts de ce domaine. Il y a lieu d'abord de redéfinir la tranche de population appartenant à la classe moyenne, parce que la crise a changé la structure des classes sociales au Maroc. Ensuite, nous recommandons d'innover le secteur de l'immobilier :
  - Innover en termes de matériaux de construction pour un logement abordable et durable qui satisfait les aspirations de la classe destinataire de ce type de logement ;
  - Elaborer un **cahier des prescriptions architecturales et techniques référentiel précisant la composition du logement de la classe moyenne** (superficie de logement, hauteur, les types de matériaux écologiques et énergétiques et de

16 Discours sa Majesté sur classe moyenne Le 30 juillet 2008, Sa Majesté le Roi Mohammed VI appelait, dans son discours du Trône, à « veiller à ce que toutes les politiques publiques soient stratégiquement vouées à l'élargissement de la classe moyenne, pour qu'elle soit le socle de l'édifice social, la base de la stabilité, et un puissant catalyseur de la production et de la créativité. »

17 Selon l'OCDE, la classe moyenne est définie comme les ménages dont les revenus sont compris entre 75% et 200% du revenu national médian

18 Note d'information du HCP sur le parc de logements au Maroc publié en 2017



- moindre coût), avec une subvention de l'Etat stipulé au niveau de la loi de Finance
- Assoir **une stratégie nationale dédiée au logement de la classe moyenne** (cadre juridique, Fond de subvention, la population bénéficiaire, partenariat etc.)<sup>19</sup>
  - Prévoir un cadre juridique **d'un nouveau mode de gouvernance à travers des Partenariat public-privé-société civile** pour associer les ménages de la classe moyenne à bénéficier des subventions et de facilités d'accès à la propriété ;
  - Investir dans **la recherche scientifique dans le domaine de la construction**, par l'incitation des chercheurs à se pencher vers les problématiques des secteurs à savoir garantir un logement abordable avec moindre coût en agissant sur les types de matériaux, les formes d'architectures, la mixité sociale, etc.<sup>20</sup>
  - **Intervention de l'Etat pour réguler le marché immobilier** de vente et locatif : à l'instar de l'expérience autrichienne qui finance 80% des logements construits dans la capitale et 60 % des appartements de la capitale autrichienne sont subventionnés par la ville. La municipalité de Vienne a constitué un patrimoine immobilier appartenant à l'Etat pour assurer le logement de la classe moyenne et populaire et réguler le marché immobilier pour éviter la formation d'une bulle immobilière<sup>21</sup>.
  - **Réutilisation du foncier par la reconversion du stock des logements sociaux vacants** qui n'ont pas pu satisfaire les aspirations des clients et qui demeurent inoccupés, dans le moment où le besoin au logement ne cesse d'accroître, et devant la rareté et la cherté du foncier.

## II.8 « Urbanisme – Résilient »

- **RESILIENCE SANITAIRE** : La propagation du covid-19 a révélé la vulnérabilité des systèmes sanitaires des villes à travers le monde, et a montré sa capacité à faire face à ce virus et à réduire les impacts massifs sur l'humain, l'économie et le social. Aujourd'hui il n'est plus question de programmer des équipements de santé conformément au référentiel des équipements publics et privés d'intérêt général, mais d'accroître la résilience du système entier :
  - Prévoir des villages publics médicaux, écologiques et durables dans des zones loin de la pollution, du bruit sonore ;
  - Prévoir des quartiers médicaux au sein des villes ;

<sup>19</sup>Le Chili, par exemple, investit près de 0.5 % de son PIB (OCDE-2018) L'Australie, l'Autriche et la Corée investissent entre 0.3 % et 0.6 % du PIB

<sup>20</sup> Canada est pionnière dans ce genre d'initiative : ONDE et Site officielle de la société canadienne d'hypothèques et de logement <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/nhs>

<sup>21</sup>[https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2019/01/29/vienne-l-utopie-realisee-du-logement-pour-tous\\_5416087\\_4811534.html](https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2019/01/29/vienne-l-utopie-realisee-du-logement-pour-tous_5416087_4811534.html)



- Bâtir une industrie médicale en prévoyant des laboratoires de recherche scientifique, des instituts de formation en ingénierie biomédicale (allier ingénierie et médecine) à rayonnement africain et international ;
- Préparer les gens à être résilients aux attaques sanitaires.

- **RESILIENCE TECHNOLOGIQUE** : Comme déjà cité ci-haut dans le volet du numérique, la révolution numérique est étroitement liée à l'internet des objets, l'intelligence artificielle et au Big data. Par conséquent, il faut concevoir des systèmes de sécurité puissants et résistants aux attaques informatiques (piratage, programmes espions, vols d'information...).

## II.9 « Urbanisme à l'échelle du quartier »

**Urbanisme à l'échelle du quartier** : les quartiers pendant l'état d'urgence ont joué un rôle primordial parce que le confinement a exigé la limitation de déplacement avec l'obligation de la procuration des besoins au niveau du quartier pour une bonne maîtrise de la transmission du virus. Ceci a révélé que nos quartiers ne sont pas équipés suffisamment et ne permettent pas toutes les fonctions que doit assurer un lieu de vie à savoir : Habiter, travailler, se divertir, se soigner, se procurer. Malheureusement la fonction résidentielle était la plus dominante. Ceci nous interpelle à travailler la vision urbanistique à l'échelle du quartier pour améliorer leur résilience. Dans ce sens nous proposons ces actions :

- **Raviver les espaces publics a moindre coût** : Ce projet a pour objectif majeur de dynamiser les espaces publics et redonner la vie à ces espaces qui consomment du foncier mais qui peuvent ne pas servir leur fonction de création de valeurs de citoyenneté, et d'expression des talents, de convivialité. Beaucoup d'espaces publics sont abandonnés, moins sécurisés, transformés en lieux de délinquance. Il s'agit de reconstruire la mémoire de ces espaces en les transformant à des lieux d'exposition des talents des jeunes, et d'évènements culturels, et débats citoyens. Ces espaces doivent être réaménagés de manière flexible permettant de s'adapter en cas de crise sanitaire.
- **L'habitat (collectif ou individuel) comme fonction prédominante doit être revisité comme suit** :
  - Encourager les lots ouverts pour favoriser plus d'espaces à ciel ouvert : cours, jardin, ...
  - Création de plusieurs entrées ou sorties qu'on peut fermer ou utiliser selon le besoin, et multiplier les espaces de circulation horizontale et verticale afin de minimiser le contact en cas de crise sanitaire.
  - Favoriser des formes ouvertes et fragmentées permettant ainsi des ouvertures et des extensions vers l'espace extérieur de l'espace privatif (balcons spacieux, terrasses verdoyantes, ...) et permettant aussi le contact entre voisins sans être proches ;

- Favoriser l'éclairage naturel, l'ensoleillement et l'aération naturelle des logements en se basant sur l'orientation du bâtiment pour favoriser le confort thermique ;
- Intégrer dans la conception du logement des espaces flexibles tel que : un espace tampon entre extérieur et intérieur permettant une transition saine à la maison (rangement, point d'eau pour laver les mains, ...), espace qui peut se transformer en espace de télétravail en cas de besoins, ...
- Travailler sur les façades et les volumes afin de minimiser le vis-à-vis et offrir des paysages agréables à voir (de chez-soi pendant le confinement par exemple).

### III. Conclusion : Piliers de relance



## L'Agriculture Marocaine POST-Covid19

Le secteur de l'agriculture est l'un des secteurs stratégiques du Maroc, il assure une grande stabilité sociale et économique dans le pays.

Le Maroc a atteint une autosuffisance de l'ordre de 100% dans les filiales fruits et légumes, de 100% des filiales de la viande et de 50% des céréales, cette autosuffisance a permis au Maroc de mener à bien son combat contre le Covid 19.

Ainsi, le Maroc a atteint son premier objectif fixé, notamment disposé d'une autosuffisance complète en fruits et légumes et en produits animaliers, tels que les produits laitiers et les viandes. En ce qui concerne les céréales, le taux d'autosuffisance a atteint 50%.

Grâce à cette autosuffisance, le Maroc a pu assurer l'approvisionnement du marché national en produits agricoles.

La crise induite par cette pandémie a démontré que le Maroc a plus que jamais besoin d'une agriculture plus forte et qui assure une meilleure sécurité alimentaire, des produits de meilleure qualité et une agriculture qui respecte l'environnement.

### **Problématique**

1-Nous sommes 7 Milliard d'individu dans le monde, en 2030 nous serons 10 à 11 Milliard.

En 2030, nous aurons besoin de produire plus, en termes de produits agricole. La première problématique qui se posera donc, est de produire environ 70% de plus, avec des ressources qui deviennent de plus en plus rares !

La rareté des eaux, l'utilisation intensive des ressources naturelles mais aussi le réchauffement climatique seront des facteurs qui risqueront d'entraver la sécurité alimentaire des pays.

2- L'FAO (organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a précisé qu'avec un réchauffement à plus de 4°C , c'est toute la sécurité alimentaire mondiale qui serait mise en péril. Aussi une augmentation de la température de 2°C entrainera un risque de conflit géopolitique, celles-ci causeraient des crises alimentaires et des migrations entre les pays qui échapperont aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse, les pénuries d'eau, les maladies infectieuses, etc...)

La 2eme Problématique qui se posera, c'est de se lancer dans une agriculture qui ne pollue pas la planète et qui donc ne participerait pas au réchauffement climatique.

### **Proposition et solution**

1- **Valoriser** les réalisations précédentes ;

2- **Innover** (la pandémie du Covid 19 a démontré la faculté des chercheurs Marocains a élaborer des solutions innovantes et adéquates aux difficultés causées par les évènements) ;

Nous avons besoin d'innover dans le domaine de l'agriculture sur tous les niveaux (nouvelle variété de plante, machinerie, matériels, agroéquipement...) pour cela nous recommandons de créer un centre de l'innovation agricole Independent ;

De même inciter les établissements et les capitaux, à sponsoriser les idées des chercheurs marocains, sans oublier de réserver une importance particulière à cette activité dans les lois de finances.

3- **Assurer une transformation industrielle** (Exemple : Création des unités de valorisation publique prive,...)

Nous avons besoin d'une industrie de transformation forte, pour mettre en valeur nos produits agricoles, pour arriver à cet objectif nous avons besoin de créer des usines de transformation avec des machines industrielles innovées au Maroc

4- **Augmenter les taxes douanières sur les produits agricoles importés.**

Afin d'atteindre un équilibre commercial avec les pays exportateurs vers le marché marocain. (Nous importons le double de ce que nous exportons). Ce qui incitera les investisseurs à investir davantage dans l'agriculture et l'agroalimentaire nationale.

5- **Assurer une formation** complète en faveurs de l'agriculteur sur tous les domaines et sur tous les niveaux (techniques, financières, commercial, ...). Nous avons besoin d'un agriculteur fort et conscient des enjeux et objectifs du plan national.

6- **Développer La permaculture, l'agro écologie et la micro-agriculture.** Ce type d'agriculture est moins énergivore par rapport à l'agriculture actuelle avec un meilleur rendement et avec une qualité supérieure.

Pour arriver à cet objectif nous proposons la création d'un institut indépendant de recherche permaculture, agroécologie, et micro-agriculture.

## Conclusion

Pour réaliser ces propositions d'objectif il est impératif de dépasser certains obstacles, qui risqueraient de freiner l'avancement du plan national agricole, notamment :

- Les habitudes archaïques et polluants des agriculteurs ;

- Un cadre juridique inadéquat ;

- Des investissements inadéquats ;
- Un Lobi industriel qui prône le gain rapide au détriment des politiques plus globales en termes de protection des consommateurs, de l'environnement et de l'auto-suffisance ;
- Une action politique disparate qui ne permet pas d'avoir une vision unifiée du plan national.



## **Développement Economique, industriel et renforcement de la bonne gouvernance : pour une politique de relance cohérente poste Covid-19**

Dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, et d'après le rapport du Haut-Commissariat au Plan (HCP), du 1er au 3 avril courant, les chiffres sont alarmants et tous les voyants seront en rouge à la fin du confinement. Le tissu économique est lourdement impacté ; 72% TPE et 26% PME sont touchées ainsi plus que 245000 postes de travail perdus. Une grande incertitude règne quant à la reprise d'une vie « normale ». Il est évident, qu'il y aura un avant et un après Covid-19. On pourra parler d'une « nouvelle normalité ». L'échiquier mondial, va être bouleversé. Une nouvelle distribution de cartes. Cette crise, a dévoilé des failles d'un système, qui se croyait performant et solide. Autant d'interrogations quant à l'après-crise : Quel plan de développement économique à dresser ? Quelles stratégies de relance à envisager ?

Il est déjà clair que la reconstitution des communautés et de l'écosystème est devenue un énorme défi une fois le virus a commencé à être maîtrisé. Face à cette situation exceptionnelle, un état des lieux doit être fait. Dégager ensuite les points forts et les faiblesses au niveau économique, financier et social. Afin de dégager des mesures de relance et procéder aux ajustements nécessaires. Des scénarios de prévention sont aussi indispensables pour contrer toute crise de la sorte. Des axes importants sont à développer au niveau de la santé et de l'enseignement. C'est un effort coercitif national qui est demandé à tous les référents de tous secteurs confondus, fédérant l'ensemble des acteurs économiques, politiques et sociaux.

Ces stratégies et politiques de relance doivent prendre en considération le contexte national, ses opportunités, ses contraintes ainsi que le comportement du consommateur marocain. Un certain nombre de mesures pour soulager la trésorerie des entreprises a été mis en place. Réponses en urgence aux difficultés émergentes, qui constituent les premiers symptômes d'une situation évolutive d'une crise certaine en fin de confinement. L'économie nationale a besoin de concevoir une politique d'industrialisation. Parallèlement au secteur agricole, il est nécessaire d'identifier le secteur industriel, comme moteur de développement et de croissance économique, en raison de son immense potentiel de création de valeur ajoutée. On peut prendre l'exemple de la Mauritanie qui vend le Fer à 90\$ la tonne, ce dernier se transforme, par des procédés industriels, en acier et se vend à 900\$ la tonne. Dans un contexte

marocain, on retrouve un contre-exemple ; celui de l'OCP SA qui a pu multiplier ses revenus dernièrement en commençant à produire l'acide sulfurique et l'engrais à base de phosphate. Autrement dit, il est déterminant d'exploiter les ressources nationales, et le capital humain, pour créer de la valeur ajoutée. Il est opportun aussi, de fragmenter les secteurs tout en les reliant, en recherchant en permanence une cohésion de l'ensemble, afin de mettre en évidence les leviers fondamentaux de la compétitivité du processus industriel. L'objectif à long terme, étant d'intégrer les chaînes de valeurs mondiales, ce qui ne peut-être atteignable que si les chaînes d'approvisionnement deviennent plus rapides, plus granulaires et beaucoup plus précises ; de ce fait un haut niveau de digitalisation est recommandé.

D'autre part, il est incontournable d'agir sur le système éducatif afin d'initier nos jeunes à l'entrepreneuriat, et leur inculquer la logique de « Making Business » dans l'objectif d'optimiser des programmes entrepreneuriaux tels que « INTELAKA ». Programme qui a été lancé par sa Majesté le Roi Mohammed VI et qui a permis, jusqu'à présent, la création et le suivi 1090 Start up et 2211 postes d'emplois.

En cette période de crise, la sécurité alimentaire représente une opportunité inévitable pour le Maroc, notre pays peut devenir une plaque tournante pour l'agriculture africaine et la transformation industrielle des produits destinés à l'exportation, catalysant la création d'emplois enrichissants, mais aussi le développement d'un secteur économique clé pour de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Il faut également souligner la nécessité d'une « *interdépendance régionale* » et d'une « *co-industrialisation vers un nouveau paradigme du commerce mondial* » après COVID-19. Il faut prendre en considération le potentiel et les spécifications naturelles et culturelle de chaque région afin de mettre en place un système robuste capable d'alimenter une chaîne de valeur nationale et rejoindre par après les Supply Chain mondiale.

Le Maroc a, incontestablement, démontré sa capacité à produire localement des masques protecteurs pour sa population en un temps record et à mobiliser ses industries pour soutenir les efforts nationaux de lutte contre le COVID-19.

Selon le chef du gouvernement Saad Eddine El Othmani, la production marocaine de masques chirurgicaux a atteint 10 millions d'unités par jour, avec 73 unités industrielles et coopératives

fonctionnant jour et nuit. La production de masques est désormais suffisante pour couvrir les besoins du peuple marocain et exporter vers l'Europe. Ce pic d'activité a été atteint au bout de 6 ou 7 semaines se qui montre l'agilité des industries nationale.

De nos jours, dans un contexte marocain, nous abordons quatre points essentiels : la sécurité alimentaire & l'agriculteur, l'industrie, la logistique, ainsi que l'activité pharmaceutique".

La pandémie de COVID-19 a frappé le commerce et les investissements mondiaux à une vitesse et à une échelle sans précédent. Les entreprises multinationales ont été confrontées à un choc initial de l'offre, puis à un choc de la demande, car plusieurs pays ont ordonné aux gens de rester confinés chez eux. Les gouvernements, les entreprises et les particuliers ont soudainement eu du mal à se procurer des produits et des matériaux de base et ont été contraints de faire face à la fragilité de la chaîne d'approvisionnement moderne. Le besoin urgent de concevoir des chaînes d'approvisionnement plus intelligentes, plus solides et plus diversifiées a été l'une des principales leçons de cette crise.

En général, la crise sanitaire actuelle a placé toute la filière de la santé et particulièrement le système hospitalier en première ligne et la soumet à une tension extrême. Ainsi toutes ses faiblesses apparaissent au grand jour et l'engagement exemplaire des personnels ne suffit pas toujours à en compenser les failles.

À la lumière de ces évènements que pourrions-nous imaginer et proposer pour rénover et révolutionner en profondeur cette filière pour garantir voire améliorer sa qualité de service en toutes circonstances en la rendant plus réactive, plus adaptative, plus robuste, plus « sereine » pour les soignants et plus « accueillante » pour les patients, en utilisant au mieux les moyens et les compétences disponibles, ... ?

Au niveau de l'industrie de la santé, la chaîne d'approvisionnement associée aux produits pharmaceutiques est essentielle pour assurer un niveau élevé de soins aux patients et fournir des fournitures adéquates de médicaments pour pharmacies. En termes de coût, on estime que l'offre représente 25% à 30% des coûts de fonctionnement des hôpitaux. Il est donc essentiel que ce soit géré efficacement pour garantir que les objectifs de service et de coût sont atteints. Les produits pharmaceutiques occupent une place considérable dans le système

de santé marocain. Cependant, malgré les efforts déployés jusqu'à ce jour dans le cadre de l'approvisionnement en produits pharmaceutiques en termes d'économie réalisée (regroupement des achats) et d'assurance qualité, la disponibilité de ces produits au niveau des établissements de santé est préoccupante. Les malades ne profitent pas pleinement de ces efforts.

Dans ce contexte, un certain nombre d'initiatives ont été entreprises au cours des dernières années en vue de réduire les coûts de la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer le service client. Les principales améliorations reposent sur la mise en œuvre d'approches juste à temps (JIT). Par la suite, cela a été développé davantage avec l'introduction de systèmes de gestion de stock (WMS). La pandémie de COVID-19 a des effets sur les Supply Chain Globale en produits de santé, qu'il s'agisse de matériels ou de principes actifs essentiels, de produits de santé finis, de la logistique, du transport ou autres. Le Fonds mondial collabore constamment et étroitement avec les fournisseurs et les partenaires pour évaluer l'impact sur l'approvisionnement en produits de santé essentiels et émettre des recommandations à destination des partenaires de mise en œuvre sur la façon de le gérer. Aujourd'hui, avec la situation actuelle de la Pandémie du COVID 19, les hôpitaux dépense de plus en plus en achats publics. Ces derniers représentent, de nos jours, la deuxième charge de dépense d'un établissement de santé après la masse salariale, ils représentent un enjeu majeur au sein des organismes de santé pour assurer la qualité maximale des soins.

La nouvelle économie immatérielle du Maroc - composée du commerce électronique, de l'intelligence artificielle, l'intelligence collective et la gouvernance des bases de données ; des applications et du contenu Web - joue un rôle central pour faire face à la crise du COVID-19. Après cette période, les outils numériques aideront le Maroc en tant qu'instruments d'éducation, de diplomatie et d'influence et dégagerons ainsi plus de valeur ajoutée surtout au niveau des industries nationales.

Dans les marchés incertains et turbulents d'aujourd'hui ; surtout qu'on on parle de la période post COVID-19, la vulnérabilité de la Supply Chain est devenue une question importante pour de nombreuses entreprises. Alors que les chaînes d'approvisionnement deviennent plus complexes en raison de l'approvisionnement mondial et de la tendance persistante à «se pencher », le risque des Supply Chain augmente.

L'industrie 4.0 crée une perturbation et oblige les entreprises à repenser la façon dont elles conçoivent leur supplychain. Plusieurs technologies sont apparues qui modifient les méthodes de travail traditionnelles. En plus de cela, les méga-tendances les attentes des clients et les circonstances exceptionnelles comme celle de la pandémie du Coronavirus changent le jeu. Outre la nécessité de s'adapter, les chaînes d'approvisionnement ont également la possibilité d'atteindre le prochain horizon ; d'excellence opérationnelle, de tirer parti des nouveaux modèles commerciaux de la supplychain numérique et de transformer l'entreprise en une supplychain numérique.

Dans les marchés incertains et turbulents d'aujourd'hui ; surtout qu'on on parle de la période post COVID-19, la vulnérabilité de la Supply Chain est devenue une question importante pour de nombreuses entreprises. Alors que les chaînes d'approvisionnement deviennent plus complexes en raison de l'approvisionnement mondial et de la tendance persistante à «se pencher », le risque des Supply Chain augmente.

Nous devons nous attendre à un changement radical, le Monde Post-COVID 19 aura une forte influence sur le supplychain management : une croissance continue des zones rurales dans le monde entier, la richesse se déplaçant vers des régions qui n'ont pas été desservies auparavant. La pression pour réduire les émissions de carbone ainsi que la réglementation du trafic pour des raisons socio-économiques ajoutent aux défis auxquels la logistique est confrontée. Mais l'évolution de la démographie et l'élargissement du concept du télétravail entraînent également une réduction de la disponibilité de la main-d'œuvre.

Pour tirer parti de ces tendances et faire face aux nouvelles exigences, les chaînes d'approvisionnement doivent devenir beaucoup plus rapides, plus granulaires et beaucoup plus précises. Ainsi il est important que les entreprises adoptent les supplychain digitales en tant que partie intégrante du modèle commercial global et de la structure organisationnelle.

D'autre part, les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement s'efforcent de réaliser les idéaux du Supply Chain Management efficaces, capables de créer et de maintenir un avantage concurrentiel. Cependant, à l'ère de l'allongement des chaînes



d'approvisionnement au service des opérations mondiales, la pandémie du Coronavirus nous a rappelé que nous vivons dans un monde imprévisible et changeant. Les catastrophes naturelles, les conflits du travail, le terrorisme, et le spectre de la guerre au Moyen-Orient, ont de graves perturbations sur activités des chaînes d'approvisionnement. Dans ces situations, le « Business as Usual » n'est souvent pas une option.

Aujourd'hui, le défi pour les entreprises est de gérer et atténuer ce risque en créant des chaînes d'approvisionnement plus résilientes.

La résilience implique la flexibilité et l'agilité. Ses implications vont au-delà de la refonte du processus jusqu'aux décisions fondamentales sur l'approvisionnement et la des relations collaboratives de la supplychain basées sur une transparence d'informations.

Le terme résilience définit la capacité à rebondir après un choc. Pour les entreprises il s'agit alors d'affronter une perturbation et à se réorganiser dans les meilleurs délais pour assurer le suivi de l'activité et de minimiser l'impact sur le résultat. Ainsi une Supply Chain résiliente permettra de revenir à un état normal à travers la capacité de la Supply Chain à anticiper les risques et à les prédire, et de réagir rapidement.

## **Développement économique et le renforcement de la gouvernance**

Pour sortir de cette crise qui a touché et paralysé l'économie marocaine, les membres du Gouvernement Parallèle des Jeunes proposent :

1. Rendre l'industrie marocaine plus efficace et ainsi améliorer sa fonction dans le cadre des dynamiques économiques et sociales en programmant des réformes sectorielles visant à "accroître l'efficacité économique et renforcer le potentiel d'exportation par:
  - Encourager les exportations et définir un nouveau lien entre la politique de développement industriel et la politique de commerce extérieur;
  - Mobilisation des ressources financières pour l'industrie.
2. Choisir les domaines de spécialisation industrielle en fonction d'un ensemble de facteurs tels que les ressources humaines et naturelles, l'avantage Compétitif, etc ...
3. Se concentrer sur la demande nationale et développer une stratégie qui inclut des destinations d'exportation selon le type de produit et la concurrence externe puis selon le type de relations commerciales et des conventions qui lient les deux pays;

4. Lutter contre le phénomène de réduction de la consommation de ressources naturelles dans l'industrie des produits industriels, qui aspire à réduire l'importance relative des coûts directs dans la formation des prix et à influencer la compétitivité des pays du tiers monde;
5. Réformer la politique douanière en instaurant des restrictions qui protègent le consommateur marocain et ce conformément aux principes du développement durable;
6. Chercher à faire en sorte que le secteur industriel joue un rôle plus actif dans la restructuration de l'économie, ce qui nécessite un diagnostic préalable et une amélioration de la situation financière des entreprises tout en fournissant un financement adéquat pour leurs activités;
7. Les relations des banques avec le secteur industriel ne sont pas très développées et parfois inefficaces. D'où l'importance de prendre des mesures approfondies dans les domaines de l'intermédiation financière et du système de crédit;
8. Négocier avec les banques qui exigent des garanties excessives et exagérées de la part des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises alors que les bénéfices réalisés par celles-ci sont importants;
9. Élargir et diversifier les offres des marchés financiers pour les établissements industriels et les petits agriculteurs ;
10. Développer les secteurs productifs qui créent des opportunités d'emploi pour les jeunes qui sont les plus concernés par le chômage ;
11. Allouer un fonds spécial pour soutenir les activités des startups, petites et moyennes entreprises;
12. Appliquer une réduction d'impôt aux activités à faible revenu pour aider cette catégorie de contributeurs à surmonter les charges ;
13. Mettre en place un système intégré qui prend en compte à la fois les taxes et les charges sociales et la réglementation de tout ce qui concerne la redistribution et la solidarité;
14. L'agriculture industrielle: l'obligation aux grands agriculteurs qui bénéficient d'un soutien de l'Etat dans le cadre du programme Maroc vert de créer des unités industrielles et de transfert pour valoriser leurs produits et les produits des petits agriculteurs afin d'augmenter leur valeur ajoutée afin de contribuer à la transition d'un taux de 08% vers un taux de 15% du PIB. Cela permettrait la création de 450000 emploi direct et la création d'une dynamique économique en milieu rural ;

À cette fin, la réforme fiscale souhaitée devrait s'accompagner d'une réforme du système de protection sociale dont l'objectif - à long terme - est d'assurer une bonne couverture sociale à tous les citoyens tout au long de leur vie, quelles que soient leur vie juridique, leurs parcours et leurs positions professionnelles. Par conséquent, cette couverture ne restera pas liée uniquement au prélèvement du salaire, qui sera une source de financement de la couverture

sociale en plus d'autres sources. À cet égard, le Conseil économique, social et environnemental a recommandé que deux à quatre points de la taxe sur la valeur ajoutée soient retenus pour la caisse nationale de la sécurité sociale. Ils seront notamment utilisés pour aider à financer la couverture de la sécurité sociale et l'assistance sociale.

15. Renforcer le pouvoir d'achat de la classe moyenne en imposant davantage d'impôts adaptés à la situation des familles, en tenant compte de la liste ou du nombre de personnes à charge ainsi qu'en créant des prestations familiales plus conformes à la réalité sociale et économique de ces familles, y compris celles liées au financement de l'éducation et de l'éducation des enfants ;

16. Activer certains textes juridiques et les rendre plus contraignants pour les fraudeurs de payer des impôts et de les transférer vers des projets sociaux ;

17. La nécessité de couper avec la politique des rentiers qui profite aux riches, ainsi que de réduire les écarts entre les salaires mensuels des jeunes et des vieux ;

18. Répartir équitablement les richesses entre les régions, en particulier les plus marginalisés, et bénéficier aux plus vulnérables de ces richesses ;

Pour que le Royaume du Maroc soit un pays pionnier dans la construction d'une société de la connaissance et réalise un décollage industriel et technologique pour atteindre un haut niveau de prospérité et de bien-être social, il est nécessaire de s'engager activement dans une vision intégrée et une stratégie innovante et durable basée sur l'homme.

Ici, le rôle fondamental de l'État, de tous les segments de la société civile, des hommes d'affaires et de toutes les institutions parallèles du secteur est dû au développement des moyens et méthodes de coopération entre eux et à la redéfinition et à la restructuration des relations qui les unissent.

Et pour réaliser ce décollage, nous voyons dans le gouvernement parallèle des jeunes que le Maroc doit passer par trois étapes de base, qui sont l'étape de préparation, puis l'étape de rejoindre le genou et ensuite l'étape de leadership.

#### **Étape de préparation industrielle:**

19. Déterminer les priorités et politiques sociales stratégiques, avec une réelle volonté politique et la préparation des conditions;

20. Avancer pour le décollage industriel, créer un climat d'investissement favorable et encourager l'innovation et l'invention avec la création d'une stratégie de financement des centres de R&D ;

21. Définir les acteurs et leurs rôles stratégiques dans le projet de décollage industriel;

22. Création de structures, institutions et organisations;
23. Créer un bon climat d'investissement avec une nouvelle stratégie de promotion des investissements;
24. Établir des partenariats technologiques stratégiques avec d'autres pays;
25. Renouvellement de la marque marocaine devant le monde et développement des activités de marketing et d'identification;
26. Suivre le processus de mise en œuvre de la stratégie et mesurer sa performance ;

À ce stade, la priorité devrait être donnée à la promotion de l'innovation et de la recherche scientifique dans l'environnement social et culturel, en portant la proportion de la recherche scientifique à plus de 1,5% du produit national brut, et à la formation de personnel qualifié à la recherche scientifique en tant que priorité politique.

#### **Phase d'entrée économique:**

27. Évaluer les qualifications locales et les ressources naturelles selon la structure de la première étape tout en développant de nouveaux produits à haute valeur ajoutée;
28. Approfondissement des domaines d'investissement dans les zones industrielles ciblées par les blocs industriels;
29. Promouvoir plus d'innovation avec des politiques efficaces visant les conglomérats industriels et le développement de technologies et des techniques environnementales pour une croissance et une industrialisation durables;
30. Devenir un centre de production et d'exportation de produits agricoles industriels et l'agriculture biologique ;
31. Développer de façon exponentielle l'industrie de la défense et les technologies spatiales tout en développant la technologie des matériaux et la production de nouveaux matériaux;
32. Se concentrer sur les produits qui améliorent la santé et la qualité de vie;
33. Mise en place d'un réseau logistique de transport efficace;
34. Assurer la sécurité énergétique;
35. Maintenir une économie saine et dynamique avec des politiques intégrées pour les PME;
36. Maintenir des politiques qui améliorent continuellement l'efficacité économique, la productivité et l'innovation;

À ce stade, la priorité devrait être donnée à la promotion de l'innovation et de la recherche scientifique dans le milieu social et culturel, en portant la proportion de la recherche

scientifique à plus de 2,5% du PIB, et à la formation du personnel qualifié à la recherche scientifique en tant que priorité politique.

### **L'étape du leadership économique:**

37. Outre les variables macroéconomiques, l'inflation, l'emploi, la stabilité et le développement durable, le leadership mondial changera dans certains domaines en fonction de l'interaction et de la coopération internationale des acteurs économiques.

38. Dans la stratégie avant-gardiste du Maroc, l'accent sera mis sur les secteurs accrédités par les pays développés en matière de compétitivité mondiale. Sur la base du niveau de performance que le Maroc démontrera en première et deuxième étapes, il prendra l'initiative de se classer premier au monde dans les principaux domaines. Technologies de l'information, technologies de la santé, produits de l'industrie de la défense, technologies environnementales et technologies des énergies renouvelables, nanotechnologie, nanostructures de marque à haute valeur ajoutée, produits agricoles biologiques fabriqués, technologie des semences. En fonction des résultats pédagogiques et des expériences acquises au cours de chaque période, la liste des domaines sera renouvelée de manière flexible.

À ce stade, le processus de diversification et d'approfondissement des secteurs fondés sur la connaissance et la réalisation de l'intégration sectorielle et horizontale et verticale doivent être accélérés pour atteindre le leadership en matière d'innovation et d'invention. Et en portant le taux de recherche scientifique à plus de 3,5% du produit national brut.

### **Gouvernance:**

En 2013, en coordination avec divers secteurs ministériels et institutions publiques, le gouvernement avait précédemment lancé une série consultative sur le socialisme et l'adéquation des politiques publiques, qui a débuté par l'organisation du débat national sur les stratégies et programmes sociaux et sectoriels, suivi par l'organisation d'une trentaine d'ateliers thématiques, qui ont permis l'étude et l'analyse de différentes stratégies et programmes sectoriels en cours, Et identifier les contraintes et difficultés qui empêchent ou limitent leur complémentarité.

Les consultations nationales du gouvernement ont abouti à l'élaboration d'une vision stratégique compatible, visant à améliorer l'harmonie et la protection des politiques publiques afin d'accroître leur efficacité et leur impact sur les citoyens. Cette vision donne des orientations stratégiques pour aligner les politiques publiques et un programme d'action pour les activer. Ces tendances s'articulent autour de deux niveaux complémentaires d'intervention:



Un niveau général, relatif à l'établissement des bases et des exigences d'une bonne gouvernance des politiques publiques, comme la mise en place des mécanismes et dispositifs nécessaires et appropriés pour coordonner et s'approprier les politiques publiques de la phase de préparation à la phase d'évaluation;

Un niveau à dimension thématique, qui traite des procédures et mesures spéciales qui élèvent le niveau d'intégration et de prévention dans des domaines vitaux de nature horizontale qui nécessitent les efforts concertés de plusieurs secteurs et destinations, tels que la protection sociale, la formation, l'emploi et l'exportation, entre autres.

### **La politique de concurrence**

La principale législation légale dans le domaine de la concurrence au Maroc est la loi n° 104.12 sur la liberté de la concurrence et la loi n° 20.13 sur le Conseil de la concurrence.

Cette loi vise à définir les dispositions applicables à la liberté des prix et à réglementer la libre concurrence. Il définit des règles de protection de la concurrence afin de stimuler l'efficacité économique et d'améliorer le bien-être des consommateurs, et vise également à garantir la transparence et l'intégrité des relations commerciales.

Grâce à la concurrence, les entreprises sont constamment soumises à des pressions pour fournir les meilleures formations de matériaux et aux meilleurs prix aux consommateurs, où, dans le cadre du marché libre, les transactions devraient dépendre de la compétitivité des consommateurs en tant que principaux bénéficiaires de ces transactions.

Cependant, il est possible pour certaines entreprises ou d'autres organismes de recherche prennent des mesures pour réduire la concurrence.

Sur cette base, certaines entreprises peuvent conclure des accords, par exemple, pour réduire la concurrence, tels que les conglomérats ou les accords illicites, en acceptant de ne pas se faire concurrence et de définir leurs propres règles du jeu, et une autre possibilité est que tout acteur majeur du marché puisse prendre des mesures pour exclure les concurrents actuels et potentiels sur le marché.

Par conséquent, les autorités de la concurrence doivent étudier, prévenir ou poursuivre les comportements non concurrentiels afin de protéger les marchés des produits performants. La politique de concurrence consiste à appliquer les règles afin d'assurer l'activation de la concurrence entre les entreprises pour vendre leurs produits et services, la créativité et offrir les meilleurs prix. Ce processus favorise l'efficacité et augmente les options disponibles.

En fin de compte, la concurrence est un processus qui permet aux entreprises d'augmenter leurs parts de marché pour un produit ou un service spécifique en faisant des offres aux consommateurs meilleures que celles proposées par d'autres entrepreneurs.

Les avantages de la politique de concurrence peuvent être résumés comme suit:

- Bas prix ;



- Haute qualité ;
- la créativité ;
- Renforcement de la compétitivité.

À cette fin, nous suggérons les orientations stratégiques suivantes:

39. Développer des outils pour suivre et contrôler l'efficacité des politiques publiques,
40. Proposer un projet de loi sur la transparence du système des prix et des mécanismes de concurrence,
41. Élaborer des propositions pour le nouveau modèle économique par une approche à plusieurs volets,
42. Rédaction d'un avis, sous forme de consultation, sur le projet de registre social;
43. Mise en place d'une plateforme d'information moderne pour suivre les politiques publiques accessibles à tous les Marocains (projet govindex.ma)
44. Définir une vision pour réformer le système de prix, y compris les prix du carburant
45. Éliminer toutes les manifestations de corruption et ses diverses formes, de corruption, de loyer et d'enrichissement illégal;
46. Travailler à activer les affaires de réforme judiciaire et à revoir un ensemble de lois.
47. Revoir la répartition des pouvoirs de la mesure administrative entre les services centraux et les autorités, dans le cadre de l'activation des résultats des recommandations du premier débat national de régionalisation;
48. Accélérer le travail avec l'administration électronique et la numérisation de tous les services administratifs, pour faciliter le processus d'accès administratif et rapprocher la gestion du citoyen via les portails numériques E-Administration;
49. Reconsidérer le travail des institutions de gouvernance, de suivi et de contrôle et préparer le Code national de gouvernance.

**L'Education Nationale, Formation  
Professionnelle et Enseignement  
Supérieur..**

**Pour une nouvelle version de notre  
système éducatif**

En considérant que la pandémie Covid-19 est une opportunité pour revoir et améliorer notre politique d'enseignement et de recherche, nous nous proposons ici d'émettre les principales recommandations (feuille de route) pour l'amélioration, le développement et le succès de ce secteur. Il est acquis, à l'échelle mondiale, que les pays, qui ont misé sur l'éducation et la recherche scientifique en leur consacrant d'importants moyens, ont vu leur développement s'accroître de manière substantielle. C'est le cas de plusieurs pays (Corée du Sud, Indonésie, Suède, Malaisie, Rouanda, ...) qui, dans les années 50 et le début des années 60, se comptaient parmi les pays en voie de développement. Une éducation primaire généralisée et obligatoire combinée à un investissement important dans la recherche scientifique et technique (4% du PIB) ont rapidement hissé, par exemple la Corée du Sud, d'abord en pays émergent et, ensuite en pays développé occupant actuellement la 12ème position des puissances économiques mondiales.

#### **Enseignement :**

La feuille de route pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement au Maroc peut être résumée dans les actions suivantes :

- Opter pour une nouvelle méthodologie d'enseignement permettant d'avoir une nouvelle version de notre pays (*Maroc 4.0*) qui consiste à mettre en place des villes, des usines et des campus intelligents, comme une nécessité pour une plus grande adaptabilité dans la production à même de répondre au marché de façon personnalisée et à moindres coûts. Cette méthodologie se décline en une automatisation intelligente et une intégration des nouvelles technologies à la chaîne de valeur de l'entreprise ;
- Adopter définitivement les technologies d'information et de communication (TIC) par les acteurs de l'enseignement, dans toutes ses branches (primaire, secondaire et universitaire), afin d'assurer la continuité pédagogique auprès des élèves et des étudiants et de répondre présent en cas de nécessité (i.e ; le cas de la pandémie) ;
- Adopter les MOOC (Massively Open Online Course) déjà initiés dans les pays développés. Cet outil, né au sein des universités américaines, permet aux étudiants -

et à tous ceux qui le souhaitent - de se former en ligne et d'interagir avec d'autres, même à l'autre bout de la planète. Le tout gratuitement ou à moindre coûts.

- Renforcer l'apprentissage à distance (*e-learning*) et l'adopter en dehors de la période de pandémie en associant cours présentiels et virtuels ;
- Ouvrir les voies de l'innovation et de la massification d'une éducation de qualité ;
- Encourager les ENT (*Espaces Numériques de Travail*) qui constituent un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et son contenu numérique, et qui offrent un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers et d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement ;
- Assurer l'équité entre l'ensemble des élèves et étudiants en offrant un bon débit internet et les outils informatiques nécessaires qui permettront un accès à internet, via une connexion constante afin de profiter du e-learning ;
- Doter les élèves des moyens leur permettant l'accès aux différentes plateformes de communication ;
- Assurer/imposer la formation continue du corps professoral, au Maroc ou à l'étranger, afin de se maintenir à jour en terme de savoir et savoir-faire, et relever le défi en terme de formation ;
- Profiter de la multitude de cours enregistrés et archivés au niveau des différentes plateformes d'e-learning (la période de confinement était une bonne occasion pour renouer avec la technologie dans le secteur de l'enseignement, ce qui a permis d'avoir un nombre important de supports numériques des cours et travaux dirigés) ;
- Veiller à réduire la fracture numérique, comme utilité publique (éventuellement subventionnée), aux niveaux national, géographique et socio-économique ;
- Assurer un système de suivi et d'évaluation pour mener à bien l'enseignement dans le Royaume et rectifier les erreurs de parcours afin de pouvoir améliorer en temps et en heure le bon déroulement de l'enseignement et de l'apprentissage ;
- Encourager l'apprentissage par l'échange d'expériences et d'ouverture sur les pays développés, à travers la mise en place de mécanismes permettant la mobilité des acteurs (enseignants-chercheurs, ingénieurs, médecins, cadres, etc.) entre les universités, les instituts de recherche des quatre coins du monde ; en encourageant

les cotuelles de thèses, l'organisation conjointe de manifestations scientifiques et culturelles ;

- Renforcer la maîtrise des langues étrangères, et notamment les langues anglaise et espagnole, vu que la non maîtrise des langues constitue un réel handicap pour l'apprenant, l'enseignement et même pour la mobilité vers les pays industriels et développés.

## Recherche scientifique et développement.

Conscient que la recherche scientifique est le levier principal du développement d'un pays, il est fortement recommandé d'adopter et encourager :

- Promotion de la recherche scientifique : Les dépenses de R&D ne représentant actuellement que 0,75% du PIB (50<sup>ème</sup> rang mondial), il serait judicieux de Prévoir un accroissement de la part du PIB consacrée à la recherche et à l'innovation qui doit dépasser 2% selon les recommandations de la banque mondiale ;
- Veiller à la mise en place des e-bibliothèques et plateformes en ligne, sources documentaires électroniques, accessibles à l'ensemble des chercheurs et des étudiants, avec un accès aux bases de données des départements ministériels et big-data, tout en profitant de la multitude de supports déjà archivés lors de la période de confinement ;
- La 3<sup>ème</sup> révolution industrielle et de la révolution digitale et de l'intelligence artificielle : accompagner l'évolution des sciences de pointe et les grandes tendances scientifiques et technologiques actuelles par l'intelligence artificielle, les Big-data, la Blockchain, les objets connectés, la robotique et la cobotique (interaction homme-machine) ;
- Collaborer de manière win-win entre le secteur de l'enseignement, R&D et le secteur industriel, à travers la création d'espaces de partage et de délibération tels que les fablabs, incubateurs, accélérateurs, start-up studio, pôles et clusters d'entreprises, technopôle (mise en place des mécanismes incitatifs publics : concours d'innovation, création d'entreprises innovantes, en parallèle avec des mécanismes de financement aux diverses phases de maturation d'un projet), avec l'existence de fonds spécifiques et une fiscalité adaptée ;
- Encourager le développement de la culture d'entrepreneuriat dans les milieux académique et universitaire pour amplifier l'émergence et la création d'entreprises innovantes basées sur la valorisation des résultats de la recherche scientifique ;
- Etablir un programme de formation centré sur l'innovation dans tous les cursus, à travers des stages d'innovation dès le premier cycle et motivation des élèves dès le secondaire, pour arriver à des programmes de R&D dans lesquels se concrétisera la



collaboration win-win entre les universités et les entreprises, les programmes de développement en vue d'actions d'innovation ;

- Recruter des doctorants et des chercheurs par les entreprises, afin de tisser des relations enrichissantes permettant l'échange entre le milieu académique/universitaire et l'entreprise ;
- Travailler sur un arsenal réglementaire et juridique favorables à l'innovation, en élaborant un statut spécifique d'entreprises innovantes et des statuts individuels qui facilitent la mobilité de personnes (détachement vers une entreprise, mise en disponibilité pour création d'entreprise, activités de conseil scientifique et technique), des textes juridiques incitatifs ;
- Institutionnaliser des allocations spécifiques pour les publications indexées et des bourses d'excellence destinées à attirer les meilleurs jeunes chercheurs, détenteurs de masters ou de diplômes d'ingénieurs pour accéder à des formations doctorales et mener une carrière universitaire, et en premier lieu dans les domaines prioritaires ;

En conclusion :

Le Maroc a beaucoup à gagner en misant davantage sur la production scientifique et sa qualité, l'innovation pédagogique, et les résultats des rapports de la Commission Nationale d'Evaluation. Des incitatifs matériels devraient être mis en place pour encourager les enseignants-chercheurs à l'engagement, à la productivité et à l'innovation pédagogique et scientifique, en encourageant la coopération gagnant- gagnant entre secteur public et privé.

# **Vers une relance de l'emploi et de l'insertion professionnelle au Maroc Post Covid-19**

Conformément aux Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la question de l'emploi des jeunes et de l'insertion professionnelle doit avoir une importance particulière dans les politiques publiques du pays. Au temps du Covid 19 ce secteur a été fortement impacté suite aux mesures prises pour contenir la propagation effrénée de la Pandémie. En effet, d'après le rapport du Haut commissariat au Plan sur le Corona virus et les activités des entreprises, près de 142000 entreprises (57% de l'ensemble des entreprises) ont déclaré avoir arrêté définitivement ou temporairement leurs activités au titre du mois d'avril 2020. Sur ce total, plus de 135000 entreprises ont dû suspendre temporairement leurs activités tandis que 6300 ont cessé leurs activités de manière définitive<sup>22</sup>. Dans ce même cadre, le Ministre de l'Emploi et de l'insertion professionnelle a souligné que 131.955 entreprises sur un total de 216.000 entreprises adhérentes à la CNSS jusqu'à février ont déclaré être impactées par les effets du Covid-19, soit environ 61% de l'ensemble des sociétés inscrites à la Caisse. Le nombre des employés déclarés en arrêt de travail a atteint 808.199, sur un total de 2,6 millions de salariés, soit un employé sur trois<sup>23</sup>.

Devant ce constat alarmant de la situation de l'emploi et des employés des entreprises, Le Gouvernement Parallèle des Jeunes représenté par son jeune ministre chargé de l'emploi de l'insertion professionnelle considère que l'emploi des jeunes dans le post Covid 19 doit être une priorité nationale. Cette priorité doit relever de la responsabilité de tous les acteurs publics, privés, tant à l'échelle nationale que territoriale. L'enjeu dans cette phase post Covid 19 est de réussir à redynamiser le secteur de l'emploi et l'insertion professionnelle par des mesures concrètes qui concerne à la fois les entreprises impactées par la crise sanitaire et les employés.

Conscient du rôle crucial des entreprises dans la création de l'emploi, le GPJ présente en premier lieu des propositions qui peuvent être mise en œuvre dans la phase PostCovid 19

---

<sup>22</sup>Rapport du Haut commissariat au Plan, Principaux résultats de l'enquête de conjoncture sur les effets du Covid-19 sur l'activité des entreprises, Avril 2020. Disponible en ligne sur : [https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-sur-les-effets-du-Covid-19-sur-l-activite-des-entreprises\\_a2499.html](https://www.hcp.ma/Principaux-resultats-de-l-enquete-de-conjoncture-sur-les-effets-du-Covid-19-sur-l-activite-des-entreprises_a2499.html)

<sup>23</sup>[https://www.lopinion.ma/Covid-19-Amekraz-fait-le-point-sur-le-secteur-de-l-emploi\\_a3059.html](https://www.lopinion.ma/Covid-19-Amekraz-fait-le-point-sur-le-secteur-de-l-emploi_a3059.html)

et ce pour appuyer les entreprises afin qu'elles puissent redynamiser leur activités. D'autres propositions importantes concernent les employés ayant perdus leurs emplois dans cette période de crise sanitaire internationale :

- **Des Offres avantageuses de la CNSS : un appui aux entreprises impactées par les effets du Covid-19**

Dans le cadre d'une stratégie d'appui aux entreprises impactées par les effets du Covid-19, La CNSS organisme sous la tutelle du Ministère de l'emploi et de l'insertion professionnelle peut avoir recours à un certain nombre d'offres avantageuses aux dites entreprises afin de les encourager à déclarer les employés qui ne sont pas déclarés et de réinsérer ceux qui ont été arrêtés suite à cette crise. Ces offres peuvent prendre plusieurs formes et notamment une réduction du montant des cotisations dans une durée déterminée ou un prolongement exceptionnelle de la durée du paiement.

- **La médiation et la négociation entre les employés et les entreprises**

Le GPJ propose une stratégie de renforcement de la médiation et de la négociation entre les employés et les entreprises à travers un appui aux centres de médiation et d'arbitrage et les bureaux de médiation professionnelle afin des les inciter à renforcer la médiation et la négociation. Une alternative importante à la résolution des problèmes survenus à cause de la crise sanitaire. L'opérationnalisation de cette proposition peut se faire par plusieurs actions concrètes d'information de communication et de sensibilisation de ces médiateurs professionnelles.

- **Le développement et la promotion du « Télé travail » au milieu des jeunes par la formation**

Proposition d'une stratégie de développement et de promotion du télé travail à travers des formations axées sur les nouveaux métiers liés aux technologies de l'information et la communication (TIC) qui sont en train de se développer au milieu des jeunes dans le temps du Covid 19 tels que le e-commerce, le e-learning, le télé conseil, le e-marketing... L'objectif et de promouvoir le télé travail distanciel et d'augmenter la productivité tout en ayant un minimum de risque par rapport à la contamination par le virus Covid 19. Dans ce cadre, un référentiel des métiers et des compétences du télé travail peut être réalisé pour répertorier tous ces métiers.

- **« Le micro financement » post Covid 19 : un outil indispensable pour les jeunes porteurs de projets**

Le GPJ propose un plan de micro financement post Covid 19 qui doit être réaliser en partenariat avec les institutions de l'Etat concernés et les différents organismes de financement. L'objectif est d'offrir aux jeunes en situation de chômage suite à la crise sanitaire et porteurs de projets ambitieux des micros crédits leur permettant de réaliser à cours termes leurs projets. Il s'agit d'une solution pour lutter contre le chômage des jeunes mais aussi pour encourager les bonnes initiatives.

- **Base de données Covid 19 des employés du « secteur informel »**

Proposition d'une exploitation optimale de la base de données des employés du secteur informel ayant perdus leurs emplois lors de la crise sanitaire qui a été crée et développée par la cellule de veille économique présidée par le Ministère de l'Economie et des finances relative aux employés du secteur informel. Il est indispensable pour tous les intervenants du secteur d'emploi de mieux exploiter ces données y afférent afin d'optimiser les solutions de formalisation d'un tel secteur et la contribution efficiente à la réglementation de la situation de cette catégorie d'employés afin de mieux contribuer au développement de l'économie nationale

- **« Programme d'appui et d'accompagnement » des employés en situation de chômage**

L'appui, l'accompagnement et la prise en charge totale ou partielle des employés en situation de chômage issus de la crise provoquée par la pandémie deviennent indispensables dans la stratégie de l'Etat Post Covid 19. Il s'agit d'une proposition d'implication à l'échelle nationale de toutes les agences de promotion de l'emploi et des compétences dans ce programme. L'objectif est d'être en contact direct avec cette catégorie d'employés et de prévoir des programmes de reconversion professionnelle qui répondent aux nouveaux besoins du marché dans la période Post Covid 19.

**Une nouvelle vision pour le  
développement du secteur de la santé au  
Maroc  
À L'ÈRE DU POST CORONA VIRUS.**



Le présent rapport, est le fruit d'une réflexion collective et d'une approche pratique et avant-gardiste de la médecine au Maroc, à tire de contribution du Ministère de la Santé au Gouvernement Parallèle des Jeunes, illustrant, la nouvelle vision des Jeunes pour le développement du secteur de la santé au Maroc, au regard des dysfonctionnements structurels de ce système et l'impact de la crise sanitaire liée au corona virus ;

A l'instar des autres secteurs d'importance vitale, le secteur de la santé revêt une importance capitale et inéluctable, constituant ainsi un des fondamentaux d'une société saine et productive et une des préoccupations majeures des Etats et gouvernements. Ce secteur se positionne dans les priorités sociétales en raison de son lien étroit avec les besoins essentiels et à caractère urgent, ne permettant aucun retard, ou marge de tolérance ou encore une quelconque austérité budgétaire.

En référence aux textes et préambule de la Constitution de 1946 de l'Organisation mondiale de la Santé : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soit sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ». Dans ce même registre, l'OMS considère que « les résultats atteints par chaque État dans l'amélioration et la protection de la santé sont précieux pour tous ».

En général, le droit à la santé est un droit absolu qui non seulement fournit les soins de santé nécessaires et opportuns de manière égale à tous les individus, mais couvre également les piliers et fondamentaux de la santé, ainsi que les moyens de les préserver et de les prévenir, comme la fourniture d'eau potable; égout sanitaire; sécurité alimentaire et sécurité des conditions sanitaires du logement, du travail et de l'environnement, ainsi que de l'éducation sanitaire (Extrait du Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels des Nations Unies).

En outre, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme articule ce droit à la santé dans l'Article 25 : « Toute personne a le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux... ».

Dans ce même contexte, la Constitution Marocaine garantit à son tour ce droit fondamental : « L'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales œuvrent à la la mobilisation de tous les moyens à disposition pour faciliter l'égal accès des citoyennes et des citoyens aux conditions leur permettant de jouir des droits », On retrouve au premier alinéa, le droit aux : « soins de santé ».

Avec la prise de conscience croissante de l'importance de ce droit, des droits de l'Homme de manière générale et la montée progressive de cette priorité absolue, en particulier après la pandémie du "Corona virus "; La demande de services de santé a fortement augmenté au cours des dernières décennies , avec les besoins croissants des citoyens en raison des taux croissants de maladies chroniques, maladies lourdes et coûteuses. Au même titre, que les droits de l'Homme fondamentaux, de nouvelles aspirations et exigences se sont également développées, notamment en matière de qualité de soins et l'équité dans l'accès à ce type de prestations.

Avant de passer en revue les multiples problèmes et sous problèmes auxquels est confronté le secteur de la santé au Maroc, il est important de rappeler les principes fondamentaux du droit à la santé:

- 1) La Non-discrimination: Garantir le droit, sans aucune discrimination fondée sur le sexe, l'âge, le niveau social ou l'handicap ;
- 2) La Participation: Participer dans les décisions gouvernementales portant sur la santé ;
- 3) La Responsabilité: Etablir des mesures et des mécanismes de surveillance efficaces qui garantissent le respect des normes relatives au droit à la santé.

Ainsi que les éléments du droit à la santé, qui constituent le principal pilier du développement réussi d'une gouvernance sanitaire (selon le commentaire n ° 14 du Comité des Nations Unies) :

- 1) Disponibilité: La disponibilité d'un nombre suffisant d'établissements de soins de santé, d'équipes médicales et paramédicales, d'équipements, de fournitures et de médicaments.

2) Accessibilité: non-discrimination, accès aux équipements et services liés à la santé (ergologie physique) et droit de rechercher, d'obtenir et de transmettre des informations liées à la santé sans préjudice à la confidentialité et aux données personnelles et médicales.

3) Acceptabilité: respect des établissements de santé et de l'éthique professionnelle de la pratique médicale et la culture des individus et des sociétés.

4) Qualité: les établissements et services de santé doivent être dotés de licences scientifiques et médicales appropriées et de certifications en qualité, tout en disposant des fournitures et médicaments nécessaires, totalement disponibles.

En pratique, le système de couverture de santé de base au Maroc, a connu des mesures parmi d'autres, ainsi qu'un développement important ces dernières années, la proportion de citoyens bénéficiant de soins, se situe à 56,4% contre à 33% en 2010, grâce à la mise en place à partir de 2012, de la couverture RAMED et l'assistance médicale principalement qui ont permis une progression de l'ordre de 18,6%, en plus de l'adoption d'un ensemble de mesures visant à étendre la couverture sanitaire de base, dont la plus importante est le lancement de l'assurance maladie obligatoire au profit des étudiants et des parents des assurés, ainsi que la publication d'un décret de loi, élargissant la couverture médicale aux professionnels, aux employés, aux indépendants et aux non salariés.

Cependant, Il y a consensus sur le fait que le secteur de la santé de notre pays souffre de déséquilibres accablants qui nécessitent une intervention rapide en vue de corriger différents dysfonctionnements et relancer ce secteur vital.

Pendant des décennies, ce secteur était noyé dans une multitude de problématiques complexes et de contradictions et ce bien avant la crise sanitaire liée au "Corona virus".. Néanmoins la responsabilité incombe plutôt à l'État, étant donné que les États sont en principe responsables de la santé de leurs peuples, étant donné qu'il est propriétaire de moyens et mécanismes permettant de faire évoluer le cadre juridique, financier et institutionnel. L'Etat est ainsi au cœur de l'échec des politiques publiques successives et l'incapacité de suivre d'une part la forte demande de services de santé et de répondre d'autre part aux exigences et pré-requis du développement durable.

En somme, un modèle de développement réussi est basé essentiellement sur une évaluation critique et explicite de la situation actuelle, un bilan et état des lieux détaillés permettant l'identification des lacunes afin d'intensifier le travail, de corriger lesdites lacunes de manière directe et ciblée et de définir ainsi et clairement les orientations et perspectives futures.

Nombreux sont les problèmes soulevés, faisant appel à l'intérêt suprême de la nation et à un rassemblement des rangs, en vue de développer le système de santé publique au Maroc et pour mettre fin à tout épuisement des deniers publics sans atteindre la productivité requise.

On retrouve ainsi :

- 1) L'Insuffisance incontestable du budget alloué au secteur, qui est fixé à 5%, avec un écart significatif en comparaison avec des pays voisins ou émergents, s'ajoute à cela la rareté des universités et instituts dédiés aux professions paramédicales. Ce qui engendre un déficit en ressources humaines qualifiées et nécessaires au bon fonctionnement du service et notamment dans les hôpitaux publics et en particulier dans les zones rurales.
- 2) L'Insuffisance de moyens de travail et d'équipements dans les hôpitaux et absence d'entretien et maintenance. Ce qui aggrave et perturbe la chaîne des services de santé avec l'accumulation des cas non traités et l'aggravation de l'état de santé des patients. Cette situation demande des efforts supplémentaires et de surcroît pour corriger le retard accumulé.
- 3) Le défaut de répartition géographique des établissements de santé, que ce soit au niveau régional ou local, ce qui donne lieu à une infrastructure pas suffisamment exploitée au regard des déséquilibres de la carte sanitaire, dus à la faiblesse des ressources humaines d'une part et à un déséquilibre dans la répartition des infrastructures d'autre part. Ce qui en résulte une limitation des structures d'accueil, de leur accessibilité, et donc une atteinte à la santé publique, sans oublier les coûts supplémentaires y afférents.
- 4) La problématique de généralisation de la couverture médicale obligatoire pour les indépendants. Ce projet est inscrit jusque là sur papier et n'a pas encore vu le jour. S'ajoute à cela, les obstacles persistants auxquels est confronté le système d'aide

médicale RAMED, notamment le niveau limité des prestations médicales disponibles, les complications liées aux modalités et démarches de prise en charge, ainsi que les disparités entre les régions et entre les zones urbaines et rurales.

5) L'absence d'une vision stratégique globale et indépendante, basée sur le respect des principes de droit à la santé et qui devrait s'inscrire dans une démarche globale, durable et long-termiste, avec une définition claire des priorités et d'une feuille de route jalonnée dans le temps et inchangée en dépit des changements opérés à la tête du Ministère de la Santé. En d'autres termes, chaque décideur dans le ministère de Santé devra respecter la ligne stratégique préétablie et capitaliser au maximum sur le travail de ses prédécesseurs.

6) D'autres problématiques indirectes, mais qui ont un impact direct sur la productivité du secteur, telle que la souffrance des professionnels de la Santé public Marocains, en raison d'une rémunération très faible, comparée à celle de leurs homologues opérant dans d'autres secteurs. Sur le même registre, l'équation portant sur le principe égalitaire du doctorat en médecine et celui des autres professions, n'est pas encore résolue. Il en va de même pour les mesures incitatives très faibles, notamment en ce qui concerne les frais de déplacements, primes de risque ou encore les conditions d'exercice du métier dans les zones reculées,

Outre ces constats, on assiste à un phénomène de perte de confiance entre le patient et médecin marocain et toute la pression qui en découle, vu que le médecin constitue la première interface avec le patient ou la famille du patient et devient ainsi le seul responsable de la défaillance du système sanitaire et peut être le cas échéant, victime des critiques et lobbying de certains médias, compte tenu d'un vide juridique et en l'absence de textes législatifs définissant clairement les rôles et responsabilités dans ce type de contextes et en particulier en cas d'erreur médicale, ou encore pour préserver les droits et dignité du médecin et instaurer un réel climat de confiance.

Les professionnels du secteur privé et en particulier les médecins souffrent à leur tour et jusque là d'un déficit et absence de couverture médicale de base et se trouvent exposées à des maladies et risques sanitaires alors qu'ils veillent au jour le jour à la

santé des citoyens, ce qui est malheureusement irrationnel. Autrement dit, comment donner quelque chose quand on en dispose pas ?

7) L'orientation au cours des dernières années est d'investir davantage dans les soins et le traitement des pathologies au lieu d'une approche préventive et une amélioration des indicateurs de santé sociale, tels que la santé scolaire, la santé de proximité et les unités mobiles, ce qui a fortement contribué à la détérioration de la santé de base et un retour de surcroît, des maladies liées à la nutrition, en particulier chez les enfants avec ce qu'elle engendre comme complications et handicaps, les maladies secondaires, ainsi que la propagation de certaines maladies infectieuses les maladies liées à la pauvreté (comme la tuberculose), les maladies chroniques résultant de mauvaises habitudes alimentaires en l'absence d'éducation sanitaire et à cause d'une pollution environnementale de toutes sortes.

Somme toute, l'amélioration de la stratégie de performance du secteur de la santé en général dépend non seulement de la préservation du droit à la santé par le biais de dispositions constitutionnelles, juridiques et réglementaires, mais également à travers la mise en œuvre effective de ces obligations sur le terrain et ce comme suit:

1) Revoir les allocations budgétaires en révisant à la hausse l'enveloppe budgétaire dédiée de la santé. Celle-ci doit atteindre de 10% du produit national brut et ce comme recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé, avec une forte implication de l'ensemble des institutions publiques et collectivités. Outre cette mesure ; il est nécessaire de veiller à une meilleure allocation des ressources et optimisation budgétaire.

2) Recruter et faire monter en compétence des ressources humaines qualifiées, à titre d'amélioration des services sanitaires, tout en mettant en place un nombre suffisant d'universités spécialisés et d'instituts de professions paramédicales et en créant davantage d'emplois au regard des besoins croissants des citoyens en matière de soins de santé.



- 3) Mettre en place des mécanismes de contrôle pour mesurer le degré de respect des procédures et création de cellules de contrôle qualité et de maintenance au sein des établissements hospitaliers, permettant ainsi de déceler et anticiper les éventuels déséquilibres, tout en veillant à la continuité des services dans les meilleures conditions.
- 4) Élargir la base des bénéficiaires en couverture maladie de base et veiller à l'amélioration de la qualité des prestations médicales et lien avec tout ce qui précède, ainsi que l'activation du décret de la loi sur la couverture santé pour les professions libérales et les indépendants.
- 5) Améliorer les conditions de travail des employés du secteur de la santé, qui constituent l'épine dorsale du système, tout en créant un cadre agréable de travail, axée sur la motivation et la culture de la performance, tout en favorisant le dialogue social avec les instances représentatives. L'objectif étant de régler tout type de revendications dans les meilleurs délais et de garantir leur droit à l'accès et à la gratuité des soins médicaux, et ce en créant à minima une carte de soins au profit du corps médical.
- 6) Lancer une réflexion juridique globale, qui définit d'une part les contours de l'exercice de la profession et du devoir médical et qui décrit d'autre part les impératifs universels de la pratique médicale, ainsi que le cadre réglementaire régissant les droits et obligations du médecin. Ceci étant, avec la contribution d'experts et spécialistes en la matière. L'objectif à travers cette action est d'améliorer les conditions juridiques d'exercice de la profession médicale mais aussi de renouer confiance avec le médecin et protéger son statut dans la société.
- 7) Conclure des partenariats entre les secteurs publics et privés en vue d'étendre le champ des prestations de santé à d'autres segments de la société tels que les adhérents à la couverture médicale de base Ramed.
- 8) Reconsidérer la politique de prévention et l'orienter vers des investissements sanitaires à caractères préventif (santé scolaire, sensibilisation à la santé, centres d'enquête et de contrôle périodique, unités mobiles).

9) Encourager la recherche scientifique et allouer un budget annuel à cette section qui ferait avancer la roue du développement technologique et scientifique dans ce domaine avec la participation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, ainsi qu'en impliquant des laboratoires de recherche privés

10) Lutter contre la corruption et mettre en place des systèmes d'informations performants et les bonnes pratiques de gouvernance et de surveillance en créant des comités d'audit et d'inspection, dont le rôle est de déceler les éventuels dysfonctionnements internes au sein des établissements de soins, en mettant l'accent sur la problématique des absences injustifiées et en renforçant le dispositif de contrôle et surveillance

11) Implanter et équiper un plus grand nombre de centres de transfusion sanguine dans les régions et mettre à niveau l'infrastructure de transport médical, tout en veillant à la formation continue et montée en compétence des équipes chargées du transport sanitaire.

En guise de conclusion, force est de constater que la mise à niveau du système de santé au Maroc est un prélude au développement économique et social. Comme disait l'adage : « العقل السليم في الجسم السليم »

## Nouvelle ère féminine

Les droits de la femme ont connu un grand développement au Maroc. Après l'élaboration de la Moudawana, initiée par Sa Majesté Le Roi Mohammed 6 que dieu l'assiste, En effet, plusieurs réformes ont été mises en œuvre depuis lors en faveur des femmes, dont les plus importantes furent celle de la mise en application en 2004 de la nouvelle moudawana régissant leur statut personnel, la femme a acquis plusieurs droits surtout, après la grande manifestation de 1998.

Elles étaient reçues par Feu Abderrahmane El Youssfi, nommé premier ministre par Feu Hassan II que Dieu l'entoure de Son infinie miséricorde, qui leur a promis de les soutenir. C'est ainsi que, lors de sa déclaration devant le parlement exposant le plan d'action de son gouvernement, comprenant environ deux cents mesures visant une amélioration de la condition de la femme au Maroc (éducation, santé, droit civil...) et qu'il souligne la cause de la femme parmi ses priorités.

Alors :

La femme accède au parlement avec un effectif qui augmente avec le temps

Occupe des responsabilités de haut niveau ministre, wali, gouverneur...

Intègre des professions qui étaient purement masculines (pilote, policier, soldat...)

Malgré ces acquis la femme marocaine espèrent encore plus d'égalité avec l'homme.

Vu qu'elle subit à ce jour plusieurs formes de discrimination et d'inégalité dans la société. A titre d'exemple ;

- La faible participation de la femme à la vie politique
- La faible participation à la vie économique
- La discrimination de la femme sur le marché de l'emploi
- La marginalisation de la femme rurale

Le modèle de développement vise à améliorer l'image de la gent féminine sur le plan social, politique et juridique. Ce dernier vise à garantir à la femme son autonomisation et mettre ses

préoccupations au cœur de l'arsenal législatif à travers la mise en œuvre des propositions suivantes :

- 1- Promouvoir la participation politique des femmes en se basant essentiellement sur leurs compétences, ce qui va permettre un rendement qualitatif vers une politique efficace et équitable.
- 2- La cours constitutionnelle qui évalue la fiabilité et la crédibilité des campagnes électorales, en se basant sur des critères multiples, de rajouter le critère d'un quota plus important des femmes élue participantes pour avoir une démocratie représentative et concrète
- 3- Rétablir la confiance en femme entrepreneuse et les inclure aux postes de décision

Et cela se fait à travers une stimulation qui conduit vers un changement d'état d'esprit qui constitue une piste d'obstacles qui freinent développement et évolution. En organisant par exemple des journées de sensibilisation, et des forums sur l'entrepreneuriat féminin.

Donner aux femmes entrepreneuses l'occasion d'activer leurs courbes de croissance économique, à travers des partenariats, et des subventions à des programmes novateurs à fort impact, réalisés par des organisations gouvernementales et des organisations de la société civile.

- 4- Engager les femmes en situation de marginalisation : les jeunes femmes, les femmes issues du monde rural, les travailleuses domestiques etc...  
Et leur garantir une autonomisation sociale et économique.
- 5- Réviser l'article 20 de la Moudawana qui régit le mariage précoce de la femme mineur qui, souvent, est le fruit de contraintes ou d'un arrangement forcé, qui a un effet dévastateur sur leur vie et le classer parmi les cinq empêchements temporaires prohibés de l'article 39 de la Moudawana.
- 6- Constitution d'un conseil de droit de femme constitué des femmes réformatrice pour évaluer les lacunes qui font obstacles à l'épanouissement de la femme dans tous les domaines et aussi écouter leurs revendications.

- 7- Accorder de l'aide aux mères célibataires victimes de violences sexuelles, à la déclaration de leurs bébés nés hors relations conjugales et pour les empêcher de succomber aux pressions d'abandonner leurs enfants dans les hôpitaux.
- 8- Favoriser l'accès aux services de santé reproductive chez la femme du milieu rural en investissant dans plus de centres de santé ruraux
- 9- Aider la femme rurale à accroître son autonomisation financière en accordant des subventions aux coopératives des produits de terroirs.

Sa Majesté le Roi Mohammed 6, a clairement défini les objectifs du nouveau modèle de développement, qui va répondre à toutes les attentes des citoyens, à satisfaire leurs besoins, à réduire les disparités sociales et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.



## **L'édification d'un Etat fort avec ses institutions et sa démocratie**

La crise actuelle a démontré le besoin urgent de l'édification de l'État fort avec ses institutions politiques et sociales, et ce qui a été traité de manière décisive et sérieuse pendant cette pandémie par les autorités Marocaine ont donné preuve claire que le Maroc est le rempart des règles de l'État moderne et solide. Les citoyens aussi ont donné une garantie populaire avec la noblesse du contrat qui les relie à l'histoire et à l'avenir du pays, où tout le monde a interagi positivement. La confiance dans les institutions de l'État, a réfuté toutes les thèses qui tentent d'introduire une théorie différente contre la patrie et les citoyens.

Par conséquent, il est devenu aujourd'hui nécessaire de travailler avec toutes les responsabilités afin d'activer les orientations politiques de l'État en lui fournissant un terrain politique fort avec des rôles clairs et stricts, afin d'établir un partenariat efficace entre les principaux acteurs des programmes de développement et une société civile à jour, productive et contributive.

Les résultats de la crise actuelle nécessitent des partis politiques capables de cadrer et de représenter la population et capables de jouer des rôles politiques alternatifs qui établissent une scène dans laquelle le citoyen fait confiance à la politique et à ses institutions.

Les indicateurs de l'instauration d'un climat de confiance entre les citoyens et les institutions nécessitent une diligence dans le développement des pratiques politiques et des mécanismes pour les faire fonctionner, afin de répondre à ses aspirations et attentes. Cela nécessite de profondes réformes politiques et législatives, telles que les suggestions suivantes:

- Instaurer des élections justes, transparentes, libres et équitables et revoir le système électoral marocain de manière urgente, afin qu'il soit compatible avec la nouvelle perception de la pratique politique au Maroc, qui cherche à être compétent ;
- Une révision radicale de la ségrégation électorale en fonction de la volonté des électeurs et du respect de la volonté des loges. Ici, nous proposons d'allouer des réglementations nationales, régionales et locales ;
- Un parlement et des conseils élus puissent avoir les meilleures capacités pour légiférer et suivre les politiques publiques et soumettre des propositions;

- Un travail gouvernemental efficace en promulguant des politiques inclusives et pour toutes les catégories sociales, en accélérant et en qualifiant l'administration et en rationalisant sa gestion, afin qu'elle ait un impact sur les installations publiques;
- Enrichir et renouveler les postes de responsabilité gouvernementale et administrative, et rechercher des compétents capables de fournir des pistes de réussite pour la nouvelle génération de réformes;
- Réhabilitation des pratiques politiques et civiles et développement des tâches et pouvoirs des institutions politiques élues aux niveaux nationaux et territorial;
- Instaurer une loi pour ne pas rassembler les responsabilités politiques avec la légalisation des incohérences dans les responsabilités représentatives;
- Une véritable incarnation du pluralisme intellectuel, de parti, des médias et civil.
- Fournir une atmosphère d'impartialité positive;
- Créer un véritable équilibre du pouvoir;
- Fournir un climat démocratique pour la gouvernance judiciaire et l'indépendance;
- L'alternance pacifique du pouvoir, basé sur la volonté du peuple;
- Élargir le cercle des droits et libertés et activer les pratiques démocratiques dans divers aspects du processus politique;
- Créer une académie nationale des politiques publiques dans le but de former les élus locaux et les parlementaires, en assurant la formation obligatoire;
- Créer un poste budgétaire pour chaque parlementaire et veiller à ce qu'elle soit liée à la production législative, afin d'améliorer la pratique parlementaire et lui donner un nouveau souffle et diversifier la proposition législative au sein du Parlement;
- Réduire le quorum lié aux lois organiques fixant les conditions et les modalités d'exercice du droit de présenter des motions en matière législative et les pétitions (zéro motions à ce jour et 4 pétitions seulement) ;
- Inviter les partis à créer des gouvernements parallèles: ouvrir un débat avec les partis politiques et les inviter à établir des gouvernements parallèles des partis politiques, afin de rationaliser la pratique politique et moderniser ses performances, ce qui lui ouvrirait la porte aux cadres et aux compétences marocains qui se sont retirés du processus politique;
- la mise en œuvre optimale et appropriée des exigences constitutionnelles;

- Activer la démocratie participative et assurer l'interaction du gouvernement avec toutes les initiatives civiques;
- Fonds de soutien public aux associations: il existe un gros problème dans les programmes de soutien public destinés aux associations, par conséquent, le gouvernement parallèle des jeunes propose la création d'un fonds de soutien unifié pour une gestion optimale du soutien gouvernemental et sa concentration dans une institution publique unifiée qui inclut la gouvernance dans la gestion, l'intégrité et la transparence;